

N°19
LE MAGAZINE
DE LA VILLE
DE SOLLIÈS-PONT



UNE VILLE
QUI SE
DÉVELOPPE

UNE VILLE JEUNE
DYNAMIQUE
ET SOLIDAIRE

NOËL
À SOLLIÈS



DÉCEMBRE 2018.

VIVRE À SOLLIÈS

Joyeuses fêtes

Programme de Noël
Pages 18 et 19



La commune au cœur des territoires unis !

Le 26 septembre, à Marseille, en marge du congrès des régions de France, a eu lieu la rencontre sous le signe de l'unité des 3 associations représentant les différents niveaux des collectivités territoriales, c'est-à-dire les maires, les départements et les régions de France.

Ce rassemblement très vite dénommé "l'Appel de Marseille" et présidé par Raymond Muselier Président de la Région Sud PACA, a réuni de très nombreux maires et les présidents des associations d'élus, François Baroin pour les maires, Dominique Bussereau pour les départements et Hervé Morin pour les régions, mais aussi Gérard Larcher Président du Sénat qui a vivement protesté contre le manque de considération de l'Etat envers les élus.

Tous ont repris les arguments avancés au mois d'avril au cours de la 1^{ère} convention des maires de la région Sud PACA, en regrettant le manque de concertation de l'Etat et la restriction des moyens octroyés aux élus qui entretiennent un sentiment d'inutilité à l'origine de nombreuses démissions de maires et d'élus. Tous ont déploré la recentralisation imposée par une haute administration qui n'a jamais accepté la décentralisation quand bien même celle-ci assure le principe de l'autonomie de gestion des communes.

Le congrès des maires qui s'est récemment tenu à Paris, a rappelé, lui aussi, le rôle fondamental des collectivités territoriales, notamment de la commune, dont la position vis-à-vis de l'intercommunalité doit être redéfinie.

Nous défendons depuis 2008 une coopération intercommunale choisie et non subie, qui réponde au principe de subsidiarité, c'est-à-dire faire ensemble ce qu'on ne peut faire seul, et faire seul ce que l'on sait très bien faire. Ainsi, le transfert d'un certain nombre de compétences doit être repensé localement comme celui de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement prévus en 2020.

Car, c'est bien dans la commune, au cœur des territoires unis, que s'élabore le lien social et où se conçoivent et se réalisent les projets. Ainsi, c'est la commune qui depuis 2008 a engagé une politique volontariste de l'habitat, notamment de l'habitat social et décidé d'énergiques mesures en faveur de la transition énergétique (production d'énergie décarbonée avec les centrales photovoltaïques, économies d'énergie, critères de construction imposés par la labellisation écoquartier du nouveau quartier des Laugiers Sud...). C'est encore la commune qui développe une politique sociale et culturelle dont profitent les citoyens, quels que soient leur âge et leur origine.

C'est enfin et toujours la commune qui, à son niveau, défend le pouvoir d'achat des administrés avec la progression du parc social qui atteindra plus de 1000 logements en 2021 et la non augmentation des taux communaux de la fiscalité locale. C'est elle encore qui a développé les capacités d'accueil des services périscolaires et du centre aéré, pour le bien-être des enfants et l'aide aux parents.

La commune se bat également pour le maintien des services publics que menace le désengagement d'un état dont la dette publique ne cesse pourtant de s'aggraver, un état qui oublie son rôle de conseil et de facilitateur des projets communaux, lui préférant celui de censeur des politiques locales dont il connaît mal les réalités, quand il n'occulte pas les résultats obtenus pourtant conformes à ses exigences. Ce combat, nous le menons afin que la commune continue à jouer son rôle de cohésion républicaine et éviter une dérive populiste.

Nous continuons donc d'avancer comme l'atteste ce bulletin qui rend compte des grandes opérations concernant la voirie mais aussi l'habitat. Ainsi le 5 décembre, 61 familles ont pris possession du bel immeuble de la Chocolaterie, en plein centre-ville, alors qu'a débuté le chantier des Jardins de So dans le nouveau quartier des Aiguiers et que se termine l'immeuble des Oiseaux.

Les travaux d'aménagement de l'Ecoquartier des Laugiers sud vont débuter. Ce grand projet accueillera l'EHPAD Félix Pey, une crèche associative ainsi que 450 logements livrés en 2023.

Enfin, le chantier de rénovation de notre salle des fêtes qui a débuté, accompagnera la requalification de la traverse des Frères, deux grandes opérations structurantes qui seront suivies par la réalisation d'un grand jardin d'agrément le long des rives du Gapeau au quartier de l'Enclos et par la requalification des façades de l'église Saint Jean-Baptiste. L'année prochaine verra également le déploiement de la fibre optique, la construction d'un centre des archives municipales et l'ouverture de l'aménagement de la Zone d'Activités.

Ces résultats positifs nous autorisent à croire en l'avenir de Solliès-Pont dont nous défendons les intérêts par une politique volontariste qui apporte soutien et protection à ses habitants.

Dès à présent, je me fais l'interprète du conseil municipal, en souhaitant à chacune et à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos proches et à vos familles, tous mes vœux de succès, de santé et de bonheur à l'occasion de la nouvelle année.

Docteur André GARRON, maire de Solliès-Pont

VŒUX DU MAIRE

Le maire présentera ses vœux à la population **le vendredi 11 janvier 2019 à 18h00 dans la cour d'honneur du Château.**



Danièle RAVINAL
Adjointe aux finances, au budget
et à la commande publique

Dans un contexte économique toujours incertain, la situation financière de la commune reste tendue.

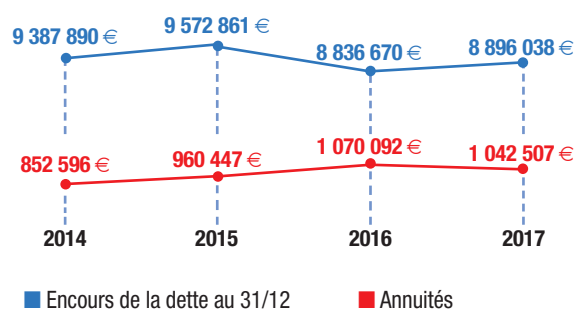
Après plusieurs années de baisse des dotations de l'Etat représentant une perte cumulée de plus de 2,5 millions d'euros, il devient de plus en plus difficile d'atteindre l'équilibre.

En 2018, la commune a reconduit les économies drastiques qu'elle s'impose depuis plusieurs années notamment la réduction des dépenses de personnel et le maintien des charges compressibles au niveau de celles de 2017 (réduction de 50% par rapport au budget 2016). Ces efforts sont payants. Solliès-Pont clôturera une nouvelle fois l'année sur une épargne positive. La commune poursuivra des restrictions budgétaires identiques en 2019 en conservant les mêmes objectifs : maintien de la qualité des services publics ainsi que de l'investissement à un niveau satisfaisant sans augmentation de la fiscalité locale.

Un endettement toujours maîtrisé

L'endettement de la commune est stable et reste inférieur aux moyennes des autres communes :

- L'encours de la dette ne représente que 63,60% de nos recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) contre 72% pour les communes de même strate.
- Il est de seulement 788 €/habitant contre 954 €/habitant pour les communes de même strate.
Ce ratio est en légère augmentation en raison de la baisse de la population (11 286 habitants en 2017 contre 11 460 en 2016).
- Au 31 décembre 2017, six ans d'épargne brute suffisent pour rembourser l'intégralité de notre dette.



■ Rappel : 80% des foyers français bénéficieront de la suppression de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020.

Notre commune maintient des taux identiques et ce depuis 2002. Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties a été revu à la baisse à quatre reprises (2010, 2011, 2012 et 2013).

- **Taxe d'habitation : 19,03 %** • **Taxe foncière : 30,01 %** • **Taxe "foncier non bâti" : 50 %**

La hausse des impôts locaux est due à l'augmentation des bases sur laquelle la commune n'a aucun pouvoir (réévaluation annuelle des valeurs locatives selon l'inflation, travaux d'amélioration, etc.).

En 2017, les taxes foncières et d'habitation versées par les Solliès-Pontois représentaient une recette de 9 886 051 € répartie de la manière suivante :

- 6 774 562 € perçus par la commune ;
- 1 304 295 € perçus par la CCGV ;
- 1 807 194 € perçus par le département (taxe foncière sur les propriétés bâties uniquement).

Sommaire

page 3	Le bilan financier
page 4/5	Retour en images
page 6 à 8	Une ville qui s'embellit
page 9 à 11	Une ville qui privilégie son habitat
page 12 à 14	Le respect de l'environnement
page 15	Une ville développe son économie
page 16/17	Solliès-Pont, fraternelle et solidaire
page 18/19	Le programme de festivités de Noël

page 20 à 22
page 23/24
page 25
page 26
page 27
page 28
page 29
page 30
page 31

La jeunesse
Culture et patrimoine
Le lien Armées-Nation
Solliès à la une
A l'honneur
Libre expression
Vie quotidienne
Bienvenue à Solliès
Le carnet solliès-pontois



Retour en images...

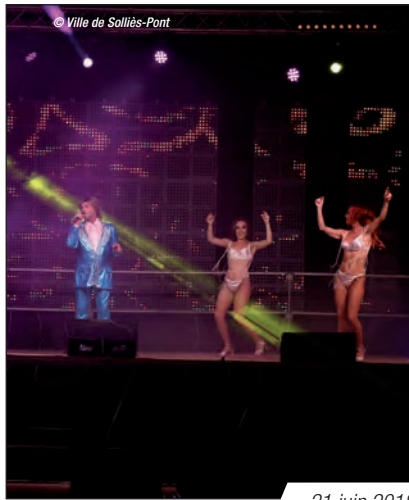


Fête du jeu



03 juin 2018

Fête de la musique



21 juin 2018

Ensemble clarinettes Arundo



30 juin 2018

Concert vocal Opéra de Toulon



01 juillet 2018

Festival des comédies



Du 04 au 08 juillet 2018

Finale de la Coupe du Monde



15 juillet 2018

Cinéma en plein air



07, 08 et 14 août 2018

Fête de la Saint Roch



16 août 2018

Festival de piano à la cour



Du 17 au 20 août 2018

Retour en images...

Huguette BERTRAND
Conseillère municipale
aux réseaux sociaux et à la communication



Forum des associations



01 septembre 2018

Patrimoine



Du 14 au 16 septembre 2018

Bourse aux voitures



Organisée par le 2CV Club, 29 et 30 septembre 2018

Feerika



13 et 14 octobre 2018

Art et peinture



19 octobre 2018

Club de l'image



26 octobre 2018

Halloween



02 novembre 2018

Salon du timbre



04 novembre 2018

Loto des amis du maire



04 novembre 2018

Une ville qui s'équipe et s'embellit

La commune poursuit sa transformation, Solliès-Pont continue de s'embellir ! De nombreux travaux améliorant et sécurisant la circulation viennent de se terminer (chemin des Laugiers, chemin des Pachiquous, chemin des Penchiers, chemin des Lingoustes, traverse Polycarpe au centre-ville), d'autres vont bientôt concerner le chemin des Fillols et la traverse des Frères dans le centre ancien. Des chantiers structurants ont débuté comme celui de la salle des fêtes, d'autres ont été réalisés en régie comme l'extension du centre aéré ou la création de la nouvelle salle polyvalente Saint Victor et de l'espace Antonius Aréna.

Les grands aménagements de voirie

■ Le chemin des Penchiers

Les travaux d'élargissement et de sécurisation du chemin sont terminés. Étalés sur deux ans, après que la commune ait obtenu la maîtrise foncière et refait à neuf le réseau d'eau potable, le chantier a été réalisé par la communauté de communes.

C'est donc un tronçon de voirie communale de 1100 mètres qui a été élargi et sécurisé. Les travaux ont également réhabilité le réseau pluvial et amélioré l'éclairage public ainsi que le réseau téléphonique.



■ Le chemin des Pachiquous

La commune poursuit l'urbanisation des voiries des quartiers résidentiels, en améliorant la communication entre le chemin des Laugiers, le chemin des Pachiquous et le chemin des Fillols.

Cette année, ce sont près de 950 mètres de voirie qui ont été aménagés, élargis et sécurisés.

Il a fallu rénover les chaussées, les trottoirs, buser le réseau pluvial, remplacer l'éclairage public et aménager le stationnement.

Dans le prolongement de celui du chemin des Penchiers, l'aménagement du chemin des Pachiquous s'imposait pour répondre au développement de la circulation depuis l'ouverture du pont des Daix.

Enfin, plusieurs décennies après leur création, les lotissements bénéficient aujourd'hui d'un environnement urbain sécurisé et aménagé. Les piétons et poussettes peuvent enfin circuler normalement sur cet axe routier.



■ L'avenue du Commandant l'Herminier



Après d'importants travaux sur les réseaux de l'assainissement et du pluvial, la création d'un cheminement piétonnier sûr et accessible a été réalisée sur le tronçon de l'avenue longeant l'autoroute.

Très prochainement, des travaux d'embellissement auront pour ambition de créer un lieu de promenade et de détente à l'ombre des eucalyptus.

■ Le chemin des Lingoustes :

Les nouvelles constructions bordant le chemin des Lingoustes rendaient nécessaires d'améliorer le gabarit d'une voie étroite et inconfortable. Ainsi d'importants travaux ont été engagés cette année afin d'élargir et de sécuriser le chemin. Il a fallu auparavant déplacer des ouvrages, améliorer les réseaux d'eau et d'assainissement, renforcer les réseaux Orange et Enedis, créer enfin un pluvial et réaliser un alignement des clôtures.





Patrick BOUBEKER

Adjoint à l'urbanisme, aux grands travaux et à l'environnement.

De nouveaux espaces publics pour la commune

■ Aménagement de la salle polyvalente Saint-Victor



Anciennement située près de la salle des fêtes, cette salle de sport multi-activités a été avantageusement réinstallée dans les locaux de l'ancien tri postal, derrière la poste. Le nouveau bâtiment, plus vaste, offre une configuration plus adaptée aux pratiques des différents publics accueillis : judo club, taekwondo, gymnastique, yoga... D'une surface utile de 175 m² (dont 143 m² dédiés à la salle de sport et 32 m² réservés aux vestiaires, aux sanitaires et au local de rangement) le local, implanté en plein centre-ville, bénéficie des parkings voisins d'une capacité de 522 places.



un bâtiment contemporain, fonctionnel et spacieux, répondant aux normes en vigueur et aux besoins d'une commune de notre importance. Les travaux concernant le gros œuvre ont commencé début novembre. Ils ont fait l'objet d'une réunion publique et seront détaillés dans le prochain bulletin municipal. Pendant ces travaux, les conseils municipaux se tiendront à la salle Quiétude. Les autres activités ont fait l'objet de mesures alternatives ou provisoires qui nous permettront de patienter jusqu'à la réouverture de la salle des fêtes à l'automne 2019.

■ Extension du centre aéré La Débrouille

Avec la fin des travaux, l'extension des salles et la réorganisation du service ont permis une augmentation notable du nombre de places dès la rentrée de septembre.

Réalisée entièrement en régie municipale, l'extension de 127 m² a agrandi de 20% la surface de la structure et augmenté sensiblement sa capacité d'accueil avec la réalisation d'un dortoir, de toilettes, d'un local de rangement des matériels et d'un office permettant de servir sur place les repas aux enfants.

L'année prochaine, un jeu pour les petits enfants sera installé dans la cour.



© Ville de Solliès-Pont

■ L'espace Antonius Arena



La commune compte une nouvelle salle associative, l'espace Antonius Arena inauguré le 20 octobre. Situé au 32, avenue du 6^{ème} RTS, il accueille désormais le groupe folklorique provençal bien connu "Lei Ginesto". Rénovée par nos agents municipaux, cette structure d'une superficie de plus de 80 m² comporte une salle de danse, un bureau, une kitchenette, des toilettes ainsi qu'un local de rangement de 16 m².

Probablement né vers 1500 à Solliès et mort en 1544, Antonius Aréna était un juriste et poète français, auteur d'un traité de danse. Après des études de droit à l'Université d'Avignon, il servit dans l'armée française en Italie en 1527, puis devint juge à Saint-Rémy-de-Provence. Auteur de "Ad suos compagnones studiantes", il décrit dans cet ouvrage les basses danses, la pavane, la gaillarde, le tourdion et la courante.

■ Les travaux de rénovation de la salle des fêtes ont commencé !

Cette rénovation fera de ce haut lieu de la vie communale un bâtiment contemporain, fonctionnel et spacieux, répondant aux normes en vigueur et aux besoins d'une commune de notre importance. Les travaux concernant le gros œuvre ont commencé début novembre. Ils ont fait l'objet d'une réunion publique et seront détaillés dans le prochain bulletin municipal.

Pendant ces travaux, les conseils municipaux se tiendront à la salle Quiétude. Les autres activités ont fait l'objet de mesures alternatives ou provisoires qui nous permettront de patienter jusqu'à la réouverture de la salle des fêtes à l'automne 2019.

Une ville qui s'équipe et s'embellit



Joëlle LAKS
Adjointe au personnel,
aux nouvelles technologies et à la communication

Aménagement du cimetière

Pour répondre aux besoins croissants en matière de places, la commune a engagé des études et des travaux pour réaliser une extension importante du cimetière dès 2019. Des acquisitions foncières sont en cours pour concrétiser ce projet. Dès cette année, des travaux en régie ont permis d'augmenter les capacités de l'ossuaire et d'accroître sensiblement la capacité du columbarium avec 24 places supplémentaires. Enfin, nos services ont aménagé un réseau pluvial afin d'éviter les ravinements et les stagnations d'eau lors des fortes pluies.



© Ville de Solliès-Pont

La transition énergétique

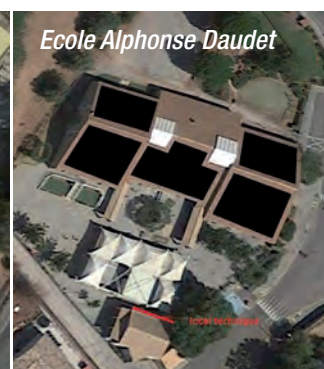
La ville s'est investie depuis 2015 dans un vaste programme de construction de centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux. Pour cela, elle a retenu l'entreprise spécialisée "Soleil du Sud", une entreprise locale qui a déjà réalisé la centrale du centre technique municipal, entrée en service depuis le mois de janvier 2018.

Ainsi, pendant les vacances scolaires d'été, cette société a construit un grand préau de 535 m² dans la cour du groupe scolaire Alphonse Daudet. Pendant la même période, elle a préparé les toitures des écoles du centre-ville Houard Sauvat et Jean Moulin.

Enfin, des locaux techniques ont été construits pendant les vacances de la Toussaint pour recevoir les équipements



Ecole Frédéric Mistral



Ecole Alphonse Daudet

électriques. Les toitures seront à leur tour équipées de panneaux photovoltaïques pendant les périodes des vacances scolaires afin de ne pas perturber les activités pédagogiques. En 2019 et 2020, ce sera au tour du groupe scolaire Frédéric Mistral de bénéficier des mêmes installations.

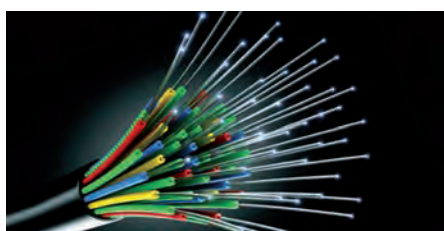


Ecoles du centre-ville



Nouveau préau école Alphonse Daudet

La fibre optique



Le réseau de fibre optique couvrira la commune avant l'été 2021. L'entreprise Orange a été désignée en octobre parmi plusieurs candidats pour construire le réseau de fibre optique dans l'ensemble du département.

La première tranche de travaux qui va s'étendre de 2019 à 2021 concerne la commune de Solliès-Pont.

La société Orange doit maintenant finaliser les études techniques avant de proposer un phasage du chantier.

Une ville qui privilégie son habitat

La commune poursuit sa politique volontariste engagée dès 2008 pour améliorer son habitat. Après la récente livraison des 2 immeubles des Aiguiers, les 61 logements de la Chocolaterie viennent d'être attribués. Vont suivre les opérations des Oiseaux, les Jardins de So, des Jardins de Solliès n°3 et bien-sûr la réalisation du très important projet de l'écoquartier.

De nouveaux logements confortables et accessibles pour attirer et fixer les jeunes actifs, c'est la constante de notre politique dont on perçoit les premiers résultats.

■ L'écoquartier des Laugiers sud devient réalité

Par délibération du 20 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé la modification du plan local d'urbanisme ouvrant à l'urbanisation le secteur des Laugiers sud ainsi que le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la zone d'aménagement concerté (ZAC) écoquartier des Laugiers sud.

Comme le prévoyait le dossier de création de la ZAC, le parti d'aménagement de l'opération s'appuie sur l'espace public central, qui forme un axe de liaison au sein du quartier complété par des passages transversaux.

L'eau constitue un thème mis en valeur par un canal, un lavoir et des noues. Elle permet l'arrosage des espaces verts et de culture ainsi qu'un rafraîchissement des espaces publics.

Des espaces de rencontre variés animent le mail piéton : espaces de nature, place centrale, jardins partagés, cours provençal, aire de jeux.

Le projet met en valeur le contexte paysager et le sol naturel en limitant l'empreinte des constructions de façon à réduire l'imperméabilisation des sols.

De plus, une rétention des eaux pluviales sera mise en place sous la forme de bassin de rétention enterré et de noues paysagères pouvant traiter une pluie centennale, terme qui signifie une faible probabilité de très forte pluie estimée à 1% sur une année.

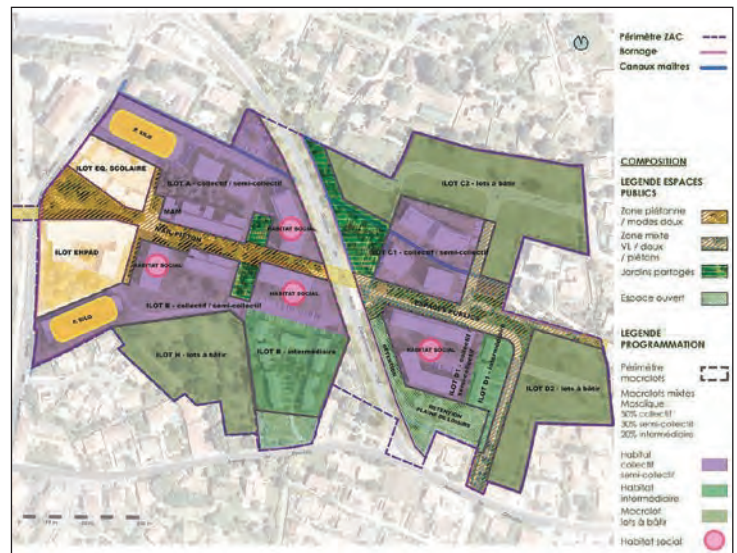
Le stationnement en surface est également limité au bénéfice du stationnement enterré sous les immeubles et de deux parkings silo situés sur la façade ouest. **Le nombre de places de stationnement estimé à 700 sera ajusté au fur et à mesure de l'avancée du projet.**

De plus, ce nouveau quartier favorise la mixité à plusieurs niveaux :

- **La mixité fonctionnelle** : le quartier accueillera des logements ainsi que des équipements. Outre le transfert de l'EHPAD F. Pey, une maison d'assistantes maternelles d'une quinzaine de places sera réalisée et l'école privée Notre Dame devrait s'implanter à l'entrée ouest du site.
- **La mixité de typologie d'habitat** avec du collectif, de l'intermédiaire et de l'individuel.
- **La mixité sociale** grâce à une répartition équilibrée entre les logements libres et les logements locatifs sociaux.
- **La mixité entre les espaces urbanisés et les espaces de nature** afin de favoriser la préservation et la réintégration de la biodiversité. **Ainsi, les espaces verts, publics et privés, couvriront plus de la moitié du site, soit 4,4 hectares.**



Tous ces éléments s'inscrivent dans l'ambition de labellisation écoquartier qui anime la commune dans la mise en œuvre de ce projet.



La concertation

Depuis le départ, une concertation a été mise en œuvre afin d'aboutir à un projet partagé. Ainsi, le 7^{ème} comité consultatif de concertation a été réuni le 7 novembre et une réunion publique a été organisée le 26 novembre.

Les prochaines étapes

1^{er} semestre 2019 : Désignation des entreprises qui réaliseront les travaux d'aménagement des espaces publics pour le compte de Villes & Projets.
Dépôt des premiers permis de construire.

2^{ème} semestre 2019 : Démarrage des travaux d'aménagement et délivrance des permis de construire.

2020 : Mise en chantier des premiers bâtiments.

2023 : Fin du chantier.

Une ville qui privilégie son habitat

Opérations immobilières en cours : la ville poursuit sa transformation

■ La Chocolaterie

61 nouveaux logements en cœur de ville

Après environ 2 ans de chantier, 61 familles ont emménagé début décembre dans l'ensemble immobilier de "La Chocolaterie".

Cette opération de renouvellement urbain s'intègre parfaitement dans l'architecture du centre ancien grâce au rythme de ses façades agrémentées de balcons et de loggias ou par les différences de hauteur de ses toitures. Elle s'est accompagnée d'un élargissement à 6 mètres de la rue Polycarpe qui reste piétonne dans sa partie centrale. Outre la requalification du centre-ville, ce programme immobilier participe également à sa redynamisation par l'installation de nouveaux habitants qui pourront bénéficier de la proximité des commerces et services.

De plus, cette opération permet de loger des familles avec des enfants qui pourront être accueillis dans les établissements scolaires de la commune et éviter, ainsi, la fermeture de nouvelles classes.

Ainsi, 18 enfants âgés de moins de 10 ans seront scolarisés dans les établissements du centre-ville.



© Ville de Solliès-Pont

■ Les Oiseaux

Le chantier de construction des 50 logements de la résidence "Les Oiseaux" se poursuit sur un bon rythme. Le gros-œuvre est presque achevé. La livraison interviendra, comme prévu, au 2^{ème} semestre 2019.



© Ville de Solliès-Pont

■ Les Jardins de S0

Cette opération mixte comporte la réalisation de 68 logements dont 34 logements locatifs sociaux et autant en accession à la propriété. Elle s'inscrit dans le vaste projet de réhabilitation urbaine entre l'avenue des Aiguiers et celle de la Liberté communiquant par les squares des justes et du docteur Brun. Le chantier a démarré en octobre et s'achèvera au second trimestre 2019.



© Ville de Solliès-Pont

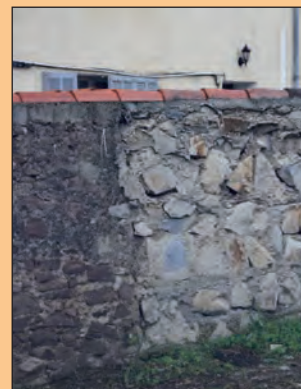
Avec la livraison de ces différentes opérations, la commune comptabilisera à la fin de l'année 2019 plus de 700 logements locatifs sociaux soit environ 13 % du nombre de résidences principales. Plus de mille seront comptabilisés en 2023.

■ Les murs de clôture inachevés : un manque de civisme

Les clôtures sont des éléments déterminants dans la perception du paysage urbain et de l'ambiance des rues et des chemins. En bordure de voies, elles participent à la mise en valeur de l'espace public. Or, de nombreux murs de clôture restent inachevés laissant apparents les blocs d'agglomérés disgracieux. Il est rappelé que le règlement du plan local d'urbanisme, dans ses articles relatifs aux clôtures, exige

que les ouvrages maçonnés soient en pierres ou enduits de finition fine (lissée, grattée ou glacée).

Participez à l'embellissement de la commune et de votre cadre de vie en enduisant vos murs de clôtures avant que la commune ne vous rappelle vos obligations. Un recensement en cours de réalisation a déjà permis d'adresser plusieurs courriers aux propriétaires concernés.

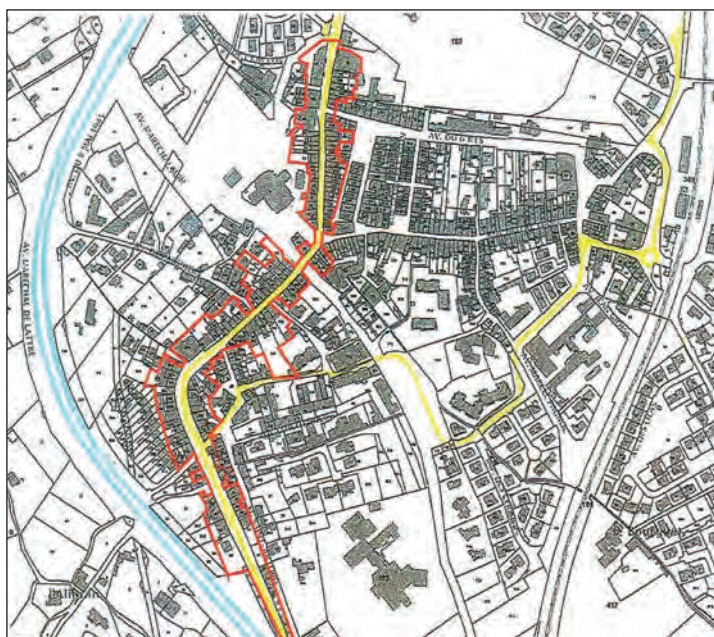


Le permis de louer pour lutter contre les logements indignes

Depuis de nombreuses années, la ville est impliquée dans la lutte contre l'habitat indigne comme le prouve la délibération du 20 septembre 2018 prise par le conseil municipal pour la mise en œuvre du "permis de louer" qui est un des dispositifs prévus par la loi ALUR depuis le 27 mars 2014.

A partir du 28 mars 2019, tout propriétaire disposant d'un logement situé sur la rue de la République (cf. carte ci-après) devra déposer une demande d'autorisation préalable de mise en location.

Cette demande doit intervenir avant la première mise en location ou au moment de la relocation d'un logement..



Ainsi la mise en location d'un logement sans avoir préalablement déposé la demande d'autorisation ou en dépit d'une décision de rejet de cette demande est sanctionnée d'une amende.

Celle-ci tient compte de la gravité des manquements et peut atteindre 15 000 €.

Le produit des amendes est intégralement versé à l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) qui subventionne, sous conditions, les propriétaires privés pour la rénovation de leur logement.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service urbanisme au 04 94 13 54 74.

DEPOT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION :

Cerfa 15652*01

Projet de bail

Diagnosics techniques
(performance énergétique,
plomb, amiante, électricité et gaz)

Plans intérieurs et photographies du logement

**INSTRUCTION DE LA DEMANDE
DANS UN DELAI MAXIMUM D'UN MOIS
AVEC VISITE EVENTUELLE DU LOGEMENT**

**Le logement
est conforme
à la réglementation**

**Le logement
n'est pas conforme
à la réglementation**

**L'autorisation
de mise en location
est délivrée.**

Elle doit être jointe
au contrat de bail.
Elle est valable 2 ans
sauf en cas
de changement du
locataire.

**L'autorisation de mise
en location fait l'objet
d'une décision de rejet
motivée.**

Elle précise la nature
des travaux ou
aménagement prescrits
pour satisfaire aux
exigences de la sécurité
et de la salubrité.

Le non respect de cette procédure entrainera des pénalités pour les propriétaires défaillants.

Une ville qui respecte son environnement

Une nouvelle technologie pour une ville propre

Depuis plusieurs années la commune a fait appel à des entreprises ou à des associations pour assurer le balayage manuel des rues et des espaces publics.

Certains prestataires ayant souhaité renégocier leurs tarifs, un marché public de prestations de nettoyage a été lancé et remporté par l'entreprise Kroc'Can qui assure la propreté urbaine depuis le 1^{er} octobre.

Cette entreprise locale basée à Ollioules a affecté une équipe composée d'un chef d'équipe et de deux ouvriers pour assurer la propreté de la commune.

L'offre technique proposée par cette entreprise est originale et moderne. Elle consiste à mécaniser le nettoyage de la cité avec les aspirateurs de déchets de type Vorax 340. Appareils de fabrication française, 100% électriques, ces aspirateurs de voirie respectent l'environnement tout en réduisant la pénibilité du travail.

Efficaces et polyvalents, ils permettent la coupe des mauvaises herbes et surtout aspirent tous types de déchets : papiers, mégots, feuilles, canettes, bouteilles, déjections canines, copeaux... Disposant d'une autonomie allant de 8 à 16h et dotés d'un système performant de filtration des

poussières, ces appareils permettent d'accéder rapidement aux zones de travail.

Leur faible encombrement leur permet aussi d'opérer dans des zones étroites et fréquentées (rues piétonnes, places de marché, etc.), avec efficacité et un niveau sonore modéré (55 Décibels).

Les contrôles effectués par nos services et les avis formulés par les administrés concernant ce nouveau mode de nettoyage sont positifs et très encourageants.



Objectif "zéro pesticide" en vue



Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, plusieurs mesures sont prévues pour tendre vers l'objectif "zéro pesticide" dans le cadre d'une démarche progressive :

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques est interdite pour toutes les structures publiques (communes, départements, régions, État, établissements publics).
- Depuis le 1^{er} janvier 2017, également, la vente en libre-service des pesticides chimiques n'est plus autorisée pour les particuliers.

• Enfin, à partir du 1^{er} janvier 2019, la vente et l'usage des pesticides chimiques seront interdits pour les particuliers. Les produits de bio contrôle, utilisant des mécanismes naturels, resteront toutefois autorisés, ainsi que les produits qualifiés à faibles risques et ceux utilisables en agriculture biologique.

Pour une meilleure information sur les enjeux et sur la mise en place de cette transition, vous trouverez, sur le site internet du ministère de la transition écologique et solidaire, des solutions et des exemples en vous connectant sur le lien suivant :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/collectivites-jardiniers-amateurs-en-route-vers-zero-pesticide>.

Enfin, le plan "Ecophyto", initié en 2008 à l'issue du Grenelle de l'Environnement, vise à réduire de 50% l'utilisation des pesticides dans l'agriculture d'ici 10 ans.

17 MILLIONS
de jardiniers
amateurs

65 000 TONNES
de matières actives
commercialisées
en France par an



Patrick BOUBEKER

Adjoint à l'urbanisme, aux grands travaux et à l'environnement.

La révision du règlement local de publicité (RLP) se poursuit pour l'amélioration du cadre de vie

Depuis plusieurs années, la commune s'est engagée dans la réduction des pollutions visuelles générées par la multiplication des affichages publicitaires. Ainsi, une dizaine de panneaux publicitaires non conformes aux dispositions du code de l'environnement ont été supprimés en particulier à l'entrée Nord-Ouest de la commune. De plus, par un arrêté du 6 octobre 2016, la publicité a été interdite dans le périmètre de protection de l'olivieraie située sur cette même entrée. Cette action se poursuit avec la révision du RLP.

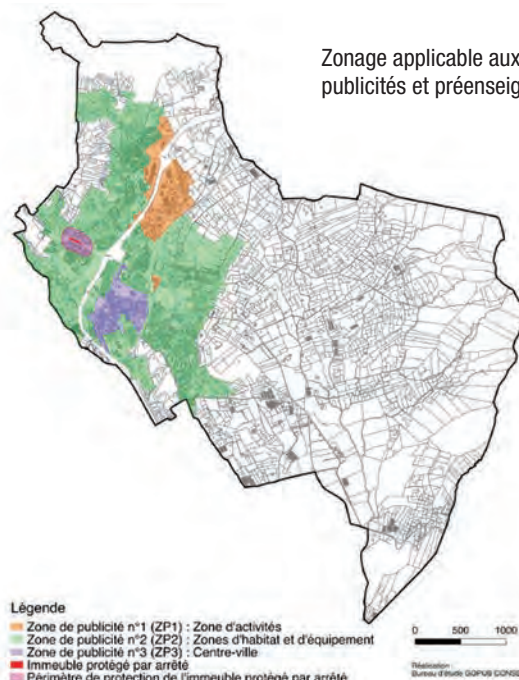
Après la phase de diagnostic (cf. bulletin municipal de juin) qui a permis d'effectuer un inventaire exhaustif des dispositifs de publicités, d'enseignes et de préenseignes présents sur le territoire communal afin de déterminer les secteurs à enjeux, la procédure de révision du RLP se poursuit par la phase règlementaire.

LE PROJET DE RÈGLEMENT

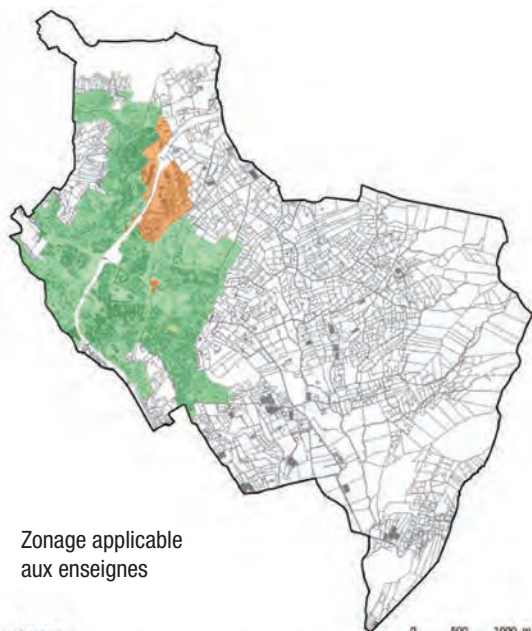
Les dispositifs de publicités et de préenseignes se répartissent sur le territoire en 3 zones :

- Une **zone de publicité n°1 (ZP1)** qui couvre la **zone d'activités** de part et d'autre de l'autoroute A57. Afin de concilier la préservation du paysage et les intérêts des acteurs économiques locaux, le projet de RLP prévoit de réduire à 8 m² la surface des dispositifs publicitaires et de limiter leur implantation à un seul par unité foncière.
- Une **zone de publicité n°2 (ZP2)** qui correspond à la **zone agglomérée hors zone d'activités**. Le but est de préserver cette zone résidentielle de la multiplication des dispositifs publicitaires et de garantir sa qualité paysagère. Les publicités lumineuses sur toiture, les publicités numériques ou encore les publicités sur bâches y sont interdites. Un seul dispositif publicitaire est autorisé par unité foncière à condition que celle-ci ait un linéaire d'au moins 20 mètres.
- Une **zone de publicité n°3 (ZP3)** qui concerne le centre-ville. Dans cette zone, afin de maintenir un cadre de vie de qualité, toute publicité est interdite, exceptée celle apposée sur le mobilier urbain (abribus, sucettes...).

Zonage applicable aux publicités et préenseignes



Hors agglomération (en blanc sur la carte), le code de l'environnement interdit toute publicité ; quant aux préenseignes, seules sont admises celles qui signalent les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir.



Zonage applicable aux enseignes

En ce qui concerne les **enseignes**, le territoire est divisé en **2 zones** :

- Une **zone d'enseigne n°1 (ZE1)** qui couvre la **zone d'activités** de part et d'autre de l'autoroute A57. Une seule enseigne par activité est autorisée dans cette zone, pour une surface maximale de 4 m² et parallèle au mur qui la supporte. C'est aussi la seule zone où les enseignes numériques sont admises.
 - Les enseignes sur clôture sont limitées à 2 dispositifs par voie bordant l'activité pour une surface unitaire de 2 m². Enfin, les enseignes sur les auvents ou marquises, sur les garde-corps de balcons ou balconnets sont interdites.
 - Une **zone d'enseigne n°2 (ZE2)** qui couvre le **reste du territoire**. L'objectif est de préserver et d'améliorer la perception du patrimoine architectural, historique et naturel avec la mise en place d'une réglementation plus restrictive qu'en ZE1. Ainsi, les enseignes doivent être implantées en dessous des limites du 1^{er} étage pour les activités situées en rez-de-chaussée. Sont interdites les enseignes sur les arbres, sur les auvents ou marquises, sur les garde-corps de balcons ou balconnets, sur les toitures, les clôtures non-aveugles ainsi que les enseignes numériques.
- Le projet de règlement complet peut être consulté sur le site internet de la ville.



La révision du règlement local de publicité (suite)

■ La concertation

L'élaboration de ce projet a été réalisée en concertation avec la population et les partenaires institutionnels, tels que l'Etat, le Conseil départemental et les Chambres consulaires.

Comme la délibération du 3 novembre 2011 prescrivant la révision du RLP le prévoyait, une réunion publique s'est tenue le 9 octobre 2018 au foyer Quiétude pour présenter le projet et recueillir les observations.



Réunion publique du 9 octobre 2018

Le projet a également fait l'objet d'une exposition au centre technique municipal et d'informations sur le site internet de la ville. Des observations ont été recueillies au travers de fiches individuelles et d'une adresse mail (revisionrlpsolliespont@gmail.com) jusqu'au 2 novembre.

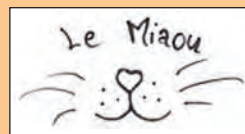
■ Les prochaines étapes

Le projet de RLP, fruit de la concertation et de la volonté communale, sera soumis au conseil municipal pour l'arrêter préalablement à la saisine pour avis des personnes publiques associées et de la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Var.

Le projet fera ensuite l'objet d'une enquête publique, au 2^{ème} trimestre 2019, au cours de laquelle chacun pourra de nouveau exprimer ses observations avant son approbation définitive au conseil municipal au 2^{ème} semestre 2019.

Les publicités et préenseignes non conformes au futur RLP disposeront alors d'un délai de 2 ans pour se mettre en conformité et les enseignes d'un délai de 6 ans.

"Le Miaou", une association utile et bénéfique



Créée en 2014, l'association "le Miaou" dirigée par Audrey Zarco, se dévoue sans compter pour nos amis les chats. Ses actions qui contribuent à contenir un problème de salubrité publique, intéressent par ricochet, tous les habitants de la commune. Le considérable travail produit par cette équipe de bénévoles consiste à recueillir les chats errants, à les soigner avant de les stériliser et de les faire adopter. Le problème est d'importance quand on sait qu'un couple de félins est susceptible de générer en 4 ans une descendance de 4000 chats !

Beaucoup de chatons sont donc recueillis, soignés et vaccinés au sein de familles d'accueil qui après les avoir hébergés pendant 2 ou 3 mois, les proposent à l'adoption, une adoption contractuelle qui impose la stérilisation secondaire des chatons. Ces actions qui demandent beaucoup de dévouement sont très onéreuses. Certes, si l'association est assistée par 4 familles d'accueil, ce qui est d'ailleurs très insuffisant, les frais couvrant la nourriture, la litière et les frais vétérinaires sont difficilement maîtrisés.

C'est pourquoi l'association a organisé le dimanche 21 octobre un vide-grenier dans le parc du Château qui a réuni 220 exposants dont les stands ont reçu la visite de plusieurs milliers de visiteurs, faisant de cette manifestation un très grand succès qui a remplacé avantageusement le loto annuel que l'association n'a pu réaliser en raison des travaux de rénovation de la salle des fêtes.

© Ville de Solliès-Pont



Merci au remarquable travail produit par l'association "le Miaou" qui a su faire adopter plus de 130 chatons et prodiguer des soins attentifs et constants à nos nombreux petits amis errants et abandonnés.

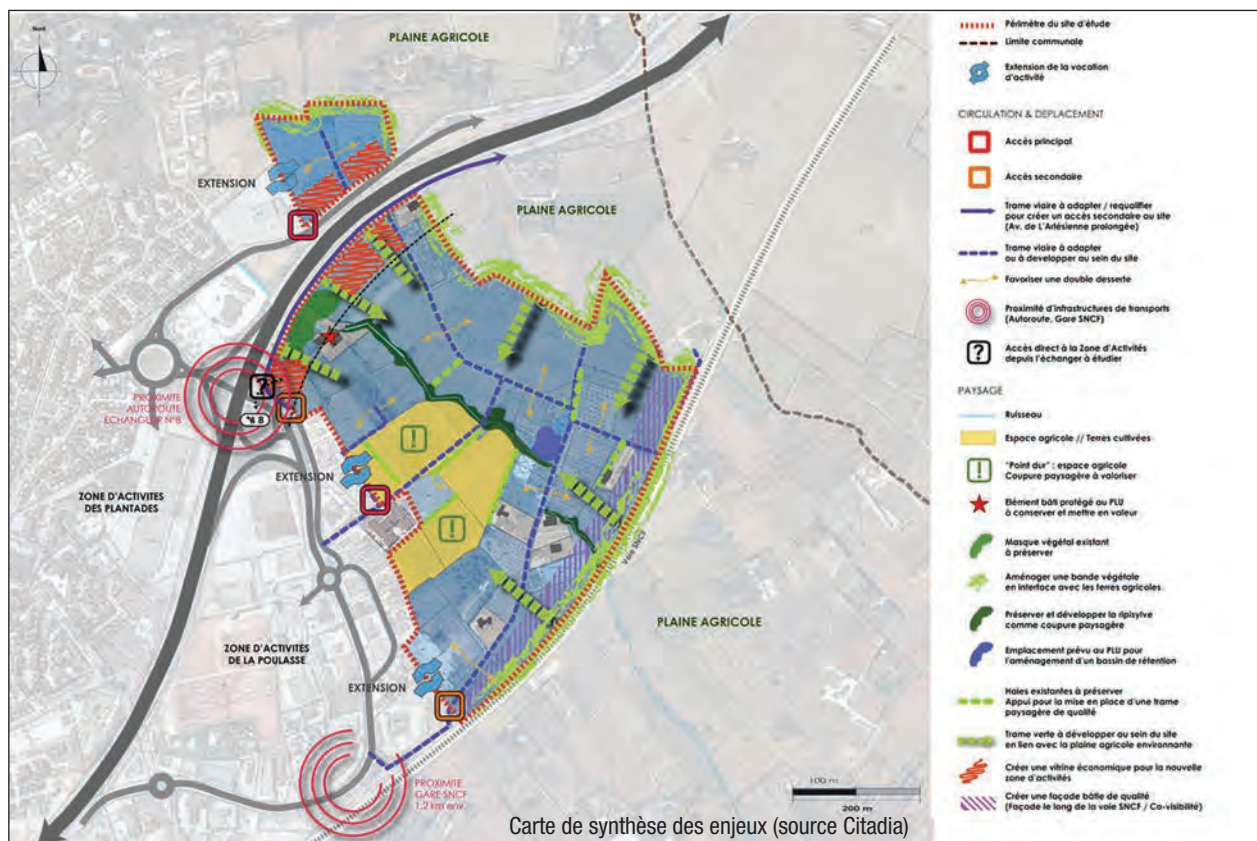
Une ville qui développe son économie

Extension de la zone d'activités économiques : un projet créateur de plusieurs centaines d'emplois

Le 23 avril 2015, le conseil municipal a délibéré pour définir les modalités et les objectifs de la concertation concernant le projet d'extension de la zone d'activités économiques. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe a transféré la compétence relative au développement économique aux communautés de communes. A la demande de la commune de Solliès-Pont, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, a également délibéré pour définir les modalités et les objectifs de la concertation relative à ce projet.

L'objectif de ce projet est double

- Fournir une offre en foncier pour accueillir des activités économiques génératrices d'emplois telles que du commerce, de l'artisanat, de la logistique urbaine... Ainsi, ce sont **plus de 900 emplois** qui seront **créés**.
- Mettre en œuvre un projet exemplaire intégré à l'environnement. Pour cela, le projet devra, notamment, prendre en compte les espaces agricoles existants en périphérie du site, gérer efficacement la rétention des eaux pluviales ou encore améliorer la qualité de la desserte du secteur en adaptant les infrastructures routières.



De plus, dans le cadre du développement des transports en commun, des études complémentaires ont été réalisées afin d'analyser la possibilité d'intégrer un pôle d'échange multimodal dans l'opération. Cet équipement regrouperait une halte ferroviaire, des quais pour les bus et un parking relais.

Une première réunion publique a été organisée le 26 septembre 2017 pour présenter le projet de l'extension de la zone d'activités suivie d'une 2^{ème} qui s'est tenue le 10 décembre 2018 à la salle Quiétude.



Une ville fraternelle et solidaire

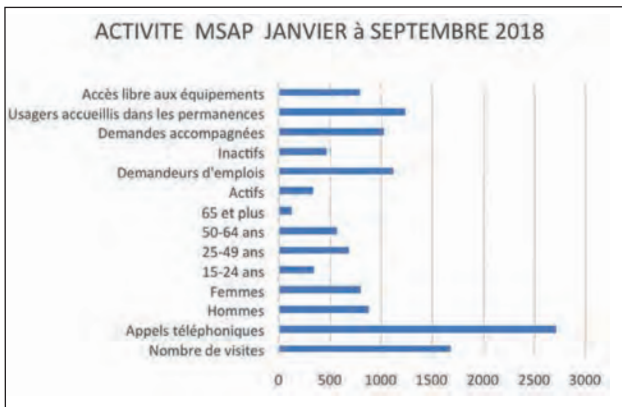


Roseline FOUCOU

Adjointe déléguée aux affaires sociales, aux associations, au comité de jumelage, au troisième âge et au handicap

Une collectivité n'a de sens que si elle s'attache à soutenir et aider les plus faibles et les plus démunis. Ce soutien concerne autant l'amélioration de l'habitat que la recherche d'un emploi ou l'aide sociale. Les services sociaux de la commune, mais aussi de nombreuses associations maintiennent la cohésion sociale en unissant leurs moyens et leurs efforts.

La Maison de Services Au Public (MSAP) : un bilan d'activités satisfaisant



Inaugurée en septembre 2016, la MSAP installée dans les locaux améliorés de l'ancien Bureau de l'Emploi, située dans l'enceinte du CCAS au cœur de la commune, est un lieu d'accueil privilégié, accessible et unique où l'utilisateur est accueilli par un agent qui l'accompagne pour obtenir des informations et des démarches administratives en ligne relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

Des conventions de partenariat ont été signées avec 4 opérateurs d'Etat : Pôle Emploi, la CPAM (Caisse Primaire Assurance Maladie), la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) et la MSA (Mutualité Sociale Agricole).

D'autres organismes sont également représentés, qu'ils soient relatifs à l'Emploi (Mission locale, Cap Emploi, CEDIS) ou à la Solidarité (Défenseur des Droits, Centre Information des Droits des Femmes et de la Famille, Véolia, Ligue Varoise de Prévention...).

Enfin, depuis novembre 2017, la Préfecture a attribué aux MSAP la charge du service dématérialisé des permis de conduire et des cartes grises.

L'étendue et la variété des prestations proposées expliquent la constante progression de la structure depuis sa création en 2016 comme en témoignent les données chiffrées du bilan partiel pour l'année 2018.

Adopte un canard ou la Duck Race à Solliès-Pont !



Grand événement à Solliès le dimanche 21 octobre à 12h30 avec le lâchage dans le Gapeau de 6 000 canards, en plastique bien évidemment.

C'est une véritable marée jaune qui allait flotter au fil du Gapeau sur 500 mètres, du pont de l'autoroute jusqu'à l'écluse des capellans au niveau du pont de la Serre.

C'est là que se décida, sous contrôle d'huissier, le classement par ordre d'arrivée des volatiles qui portaient les espoirs de tous ceux qui, par milliers, les avaient adoptés en achetant les billets dont les numéros correspondaient à chacun des vaillants petits canards. De nombreux lots ont été gagnés dont un voyage d'une valeur de 3 000 € et un autre d'une valeur de 1 000 €.



Cette très sympathique manifestation, organisée par le Rotary Club de la Vallée du Gapeau et le Rotaract de Toulon, avec le soutien de la commune de Solliès-Pont, répondait à une démarche caritative. Les fonds collectés seront effectivement versés à l'association varoise CAMI sport et Santé qui apporte soutien et réconfort aux malades cancéreux et au secours populaire français de Solliès-Pont.

Toute l'équipe du rotary était sur le pont autour de son président Pascal Lestringant, pour honorer leur belle devise "servir d'abord", qui les a conduit à réaliser d'autres manifestations de bienfaisance au profit de ceux qui sont dans la peine et la difficulté comme les victimes du séisme de Haïti et des inondations de la Dracénie, ou l'aide à la banque alimentaire du Var et aux restaurants du cœur ou encore le soutien à l'association Autisme PACA.

Cette magnifique journée qui s'est déroulée dans une ambiance festive et estivale a profité à une population aussi nombreuse que généreuse qui a également apprécié les prestations des élèves de l'école du cirque "les Pitrerries" et du groupe "Dixie band au fil du Gapeau" et admiré l'exposition de voitures anciennes et de Harley Davidson.



Philippe LAURERI

Adjoint à la sécurité, aux risques majeurs et à l'agriculture

Une Semaine Bleue 2018 humide mais réussie !



© Ville de Solliès-Pont

La semaine bleue, qui, cette année, s'est déroulée du 8 au 13 octobre 2018, a été inaugurée au cinéma le Rio par Monsieur le Maire et les élus du conseil d'administration du CCAS avec la projection du film "Tout le monde debout".

259 séniors se sont inscrits pour participer aux différentes activités proposées : séance de cinéma lundi, suivie mardi d'une visite guidée de l'abbaye de la Celle qui a précédé un pique-nique dans le cadre bucolique du Vallon Sourn.

Enfin, mercredi, nos anciens se sont rendus malgré la pluie au "jardin des abeilles" à Néoules où des explications très instructives sur le fonctionnement d'une ruche ont été dispensées par monsieur Leroy, apiculteur. Les 35 participants ont pu savourer un excellent déjeuner cuisiné à base de miel. Si le déplacement à Hyères et à Pierrefeu prévu pour la journée de jeudi a été supprimé pour cause d'intempéries, nos séniors se sont rattrapés vendredi en exerçant leurs talents artistiques dans les ateliers créatifs organisés au foyer Quiétude qui leur ont permis de contribuer au téléthon 2018 avec la réalisation de nombreuses décorations.

La semaine a été clôturée par un déjeuner servi à la Bastide Enchantée qui a réuni 115 participants dans une ambiance conviviale et festive !



© Ville de Solliès-Pont

Un exercice en vrai : l'activation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

L'épisode météorologique méditerranéen qui a frappé le département du Var a été à l'origine de très abondantes pluies le mercredi 31 octobre et le 1^{er} novembre avec un risque de crues pour le Gapeau, le Réal Martin et l'Argens, un risque qui a incité le préfet à demander aux communes susceptibles d'être inondées de mettre en œuvre leur PCS.

Solliès-Pont faisant partie de ces communes à risques, le plan a été activé par le Maire le mercredi 31 octobre à 15 heures avec constitution d'une cellule de crise en ligne directe avec la préfecture, afin de coordonner les mesures de prévention et de secours.

Les agents du centre technique municipal (CTM) ont été mis en alerte dès 15h30 avec préparation des matériels de secours (véhicules, tronçonneuses, outils divers, documents de procédure...) qui ont été pré-positionnés au CTM.

Dans le même temps, la population était avertie par messages passés sur les panneaux d'affichage électronique, sur le site de la ville et sur Facebook. Les référents des 11 secteurs de la ville étaient contactés afin de faire remonter les informations et les demandes des administrés relevant de leurs secteurs. Jusqu'au jeudi 1^{er} novembre, Philippe Lauréri, adjoint à la sécurité, Jean-Claude Le Tallec, adjoint de permanence et Joël Biau, élu en charge des référents, allaient parcourir le territoire de la commune pour évaluer l'impact du ruissellement des eaux et surveiller le niveau des cours d'eau, du Gapeau mais aussi du Réal Martin, du Cubertix et du sainte Maïsse.

Le dispositif a été levé le jeudi 1^{er} novembre à 9 heures. Les dégâts constatés ont été légers. Ils se résument à une chute d'un grand pin sur le chemin du Picarlet qui a endommagé le réseau téléphonique, un problème réglé dès vendredi par nos agents forestiers et une entreprise privée d'élagage. Les détériorations de quelques panneaux de faux plafond à l'école Frédéric Mistral et au cinéma Le RIO, ont également été constatés. Ces dégâts seront eux aussi très vite réparés.

Solliès-Pont a donc été épargné par les inondations qu'ont connues d'autres communes du Var. Sans doute, faut-il voir là l'efficacité du traitement des rives du Gapeau et du curage des cours d'eau secondaires.

Alerte canicule !

Cet été, le préfet a déclenché le plan canicule qui s'est étendu du 31 juillet au 7 août. Ce plan qui a nécessité la mise en place de la cellule de crise communale, a mobilisé les agents municipaux ainsi que les bénévoles des associations.

Des messages faisant état de mises en garde et de mesures préventives ont été diffusés sur les panneaux électroniques et sur la page facebook de la ville, alors que les salles publiques climatisées de la ville étaient mises à la disposition des personnes fragilisées par cet épisode caniculaire.

74 personnes âgées inscrites sur le registre nominatif ont été contactées par les agents du CCAS afin de les reconforter et de s'assurer que les consignes relatives aux épisodes de fortes chaleurs étaient bien appliquées (fermeture des volets, rafraîchissement, ingestions d'eau fréquentes...).

Le changement climatique laissant présager une accentuation en fréquence et en intensité de ces épisodes caniculaires, il est vivement conseillé de vous faire inscrire sur le registre nominatif au Centre Communal d'Action Sociale.

Noël à Solliès-Pont

Samedi 15

Église Saint Jean-Baptiste

20h15 Concert de Noël avec Frédéric Bentz et "La bella brigada"

Mardi 18

Place du Général de Gaulle

17h-19h Patinoire

Jeux de Noël et ateliers gratuits



Jeudi 20

Place du Général de Gaulle

17h-19h Patinoire / Jeux de Noël et ateliers gratuits

Samedi 22

Place du Général de Gaulle

10h-12h Présence de mascottes / 10h-16h Stand italien

10h-18h Marché de Noël / **Mini ferme**

10h-12h et 14h-18h Patinoire, manège et structure gonflable

14h-17h Présence de mascottes / 14h-18h Jeux de Noël et ateliers gratuits

17h Tirage de la tombola des commerçants et remise des lots
(tickets en vente dans vos commerces)

Salle Quiétude

14h-17h Atelier sablés de Noël (sur inscriptions)

Bibliothèque

15h Atelier contes pour les 6-10 ans (sur inscriptions)

16h Atelier contes pour les 2-6 ans (sur inscriptions)

Centre-ville

18h Parade de Noël lumineuse suivie d'un vin chaud et d'un chocolat chaud

Dimanche 16

Place du Général de Gaulle

11h Démonstrations de zumba par l'association "Le jour se lève"

11h15 Défilé des Pères Noël motards

Mercredi 19

Place du Général de Gaulle

9h30 - 11h Karaoké avec le Service Jeunesse

10h-12h et 14h-18h Patinoire / **Marché de Noël**

Jeux de Noël et ateliers gratuits

10h30 - 11h30 et 15h30-16h30 Photos avec le Père Noël

14h - 16h Karaoké avec le Service Jeunesse

Bibliothèque

16h Atelier contes (sur inscriptions)

Vendredi 21

Au Château

17h15 Ouverture des festivités par Monsieur le Maire

17h30 Spectacle son et lumière "**Sauvons Noël**" (Par le Centre Phocéen du Spectacle)

Spectacle offert par la municipalité (sous réserve des conditions météorologiques)

Église Saint Jean-Baptiste

20h Concert de l'école de musique



Animations sur la patinoire
tous les matins

du 22 au 28 décembre

Hockey-Basket-Relais

Curling-Jeux dansants

Du 15 au 28 décembre 2018

Dimanche 23

Place du Général de Gaulle

9h-12h Stand italien / 10h-12h Présence de mascottes

10h-12h et 14h-18h Patinoire / **Manège et structure gonflable**

Présence de mascottes

14h-18h Jeux de Noël et ateliers gratuits

16h-17h Contes de Noël

Salle Quiétude

14h-17h Atelier peinture "boule et toile de Noël" (sur inscriptions)

Opération
Un sapin de Noël
en partenariat
avec Bricomarché

Lundi 24

Place du Général de Gaulle

10h-12h et 14h-16h Patinoire / Manège et structure gonflable

14h-16h Jeux de Noël et ateliers gratuits / **Karaoke de Noël** / Présence de Mascottes

Église Saint Jean-Baptiste

18h Spectacle de Noël avec la participation de l'école de cirque "les pitreries"

Salle Quiétude

10h-12h Atelier créatif "le petit skieur" (sur inscriptions)

Mercredi 26

Place du Général de Gaulle

10h-12h et 14h-18h Patinoire, manège et structure gonflable

14h-18h **Jeux de Noël et ateliers gratuits** / Close up par le magicien Arlequin

Sculpture sur ballons et maquillage / **Présence de mascottes**

16h Petit spectacle de magie par Arlequin

Salle Quiétude

14h-17h Atelier créatif photophore (sur inscriptions)



Foire aux santons

du groupe folklorique Leï Ginesto
du 17 novembre au 09 décembre

Mercredi, samedi et dimanche
de 10h à 12h et de 14h à 18h

Au Château

Jeudi 27

Place du Général de Gaulle

10h-12h et 14h-18h Patinoire / Manège et structure gonflable

14h-18h Jeux de Noël et ateliers gratuits / **Présence de mascottes**

Minis concerts par l'association "Dixie au fil du Capeau"

16h-17h Contes de Noël

Salle Quiétude

10h-12h Atelier créatif "mon cœur en fête" (sur inscriptions)

Vendredi 28

Place du Général de Gaulle

10h-12h et 14h-17h Patinoire / Manège et structure gonflable

14h-17h Jeux de Noël et ateliers gratuits / **Close up par le magicien Arlequin**

Minis concerts par l'association "Dixie au fil du Capeau"

Présence de mascottes / **Sculpture sur ballons et maquillage**

16h Petit spectacle de magie par Arlequin

Salle Quiétude

10h-12h Atelier créatif "carte personnalisée du nouvel an" (sur inscriptions)

Partenaires animations : Solliès-Pont animations - L'office du tourisme - Le comité des fêtes - Nos amis Italiens de Peveragno
Leï ginesto - L'association des commerçants - Les amis de l'orgue Callinet - L'école de musique
École de cirque les pitreries - L'association des Pères Noël Motards - Magicien Arlequin - Centre Phocéén du spectacle

Une ville fière de sa jeunesse



Thierry DUPONT

Adjoint à la jeunesse, aux sports, au logement et aux affaires communautaires

Le service jeunesse et sport a profondément été réorganisé afin d'améliorer et d'étendre ses prestations pour une offre de meilleure qualité aux nombreux jeunes qui fréquentent nos écoles, jouent sur nos stades et qui se rencontrent sur nos espaces publics améliorés ou nouvellement créés.

2018 : une année innovante pour le service jeunesse

Outre la réalisation de nouveaux espaces d'accueil, la ville de Solliès-Pont a décidé de nouvelles mesures pour aider et répondre aux besoins des familles.

Pour cela, le service jeunesse et sport a été réorganisé avec le concours des élus et des agents oeuvrant dans les différentes structures d'accueil des enfants et des adolescents.

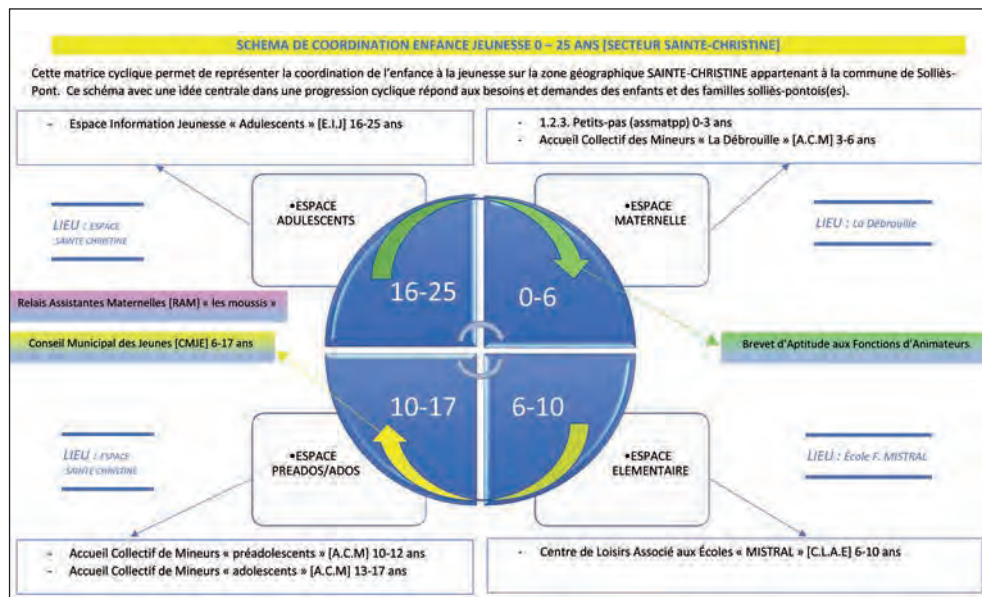
Trois centres d'accueil collectifs de mineurs ont été définis, et leurs nouvelles missions précisées :

1. **L'accueil de loisirs des 3-6 ans** est confié au centre aéré "LA DEBROUILLE" qui désormais, c'est là la nouveauté, est exclusivement réservé aux publics maternels .

2. **L'accueil de loisirs des 6-10 ans** a été créé cet été. Uniquement destiné aux publics élémentaires, il se situe dans les locaux de l'école Frédéric Mistral. Précisons enfin qu'un projet pédagogique de Centre de Loisirs Associé aux Écoles (CLAE) est en cours d'élaboration.

3. **L'accueil de loisirs des 10-17 ans** est localisé au sein de l'ESPACE SAINTE-CHRISTINE. Rassemblant les publics préadolescents et adolescents, cette cohabitation a pour objectif éducatif de permettre aux futurs collégiens de découvrir le monde de l'adolescence.

En bénéficiant du soutien de la Ligue Varoise de Prévention et des prestations de la Carte Jeune, la jeunesse peut également profiter d'un atelier de soutien scolaire les lundis et jeudis.



Cette nouvelle organisation a permis d'augmenter la capacité d'accueil de chaque structure de plus de 20%.

Cette restructuration, a permis d'accueillir tous les enfants à la rentrée et de supprimer les commissions de sélection.

Ainsi depuis la période estivale 2018, aucune famille n'a été refusée.

Enfin, les importants travaux d'agrandissement de la Débrouille ont permis d'aménager un espace qui permet aux enfants des maternelles de se restaurer sur place.

Cette mesure va sensiblement améliorer le séjour des enfants et les conditions de travail du personnel.

De plus, un Espace Information Jeunesse 16-25 ans assure le suivi des jeunes.

Cet espace où l'accueil est gratuit et personnalisé répond aux demandes d'informations concernant tous les sujets susceptibles d'intéresser les jeunes jusqu'à 25 ans comme les loisirs, les logements étudiants, l'orientation professionnelle, les jobs d'été, les formations, notamment la formation sur le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs) qui est encadrée par le service jeunesse.

L'intégration du Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants au service jeunesse traduit la volonté d'inculquer les valeurs citoyennes et démocratiques à ce "service jeunesse de 3 à 25 ans" pour lequel se mobilisent toute l'année 21 animateurs et animatrices qui offrent une qualité d'encadrement et de suivi répondant aux attentes des enfants et des jeunes et qui accompagnent les parents dans les démarches éducatives et administratives.



Marie-Pierre CAPELA
Adjointe aux affaires scolaires, à la petite enfance et au CMJE

Le Sport s'invite chez les tous petits

Depuis le 1^{er} mars 2018, la commune a souhaité mettre en place différents projets élaborés avec l'Education Nationale et le service petite enfance de la ville. Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2018-2019 nos jeunes enfants profitent des valeurs éducatives attachées à la pratique d'activités physiques et sportives proposées par une fonctionnaire territoriale du Pôle Familles Sport et Solidarité.

Ces activités s'adressent aux élèves des écoles élémentaires et aux très jeunes enfants.

Pour les scolaires, l'aide matérielle et pédagogique apportée aux enseignants permet de créer un véritable parcours sportif avec des activités qui se déroulent tout au long de l'année : épreuve d'orientation pour les classes de CP et de CM2, pratique du vélo pour les classes de CE1 et de CM1, et enfin jeu de pétanque pour les classes de CE2 qui ont été les premières à découvrir ce sport si pratiqué dans notre région.



© Ville de Solliès-Pont

Pour les enfants âgés de 12 mois à 3 ans

Tous les mercredis matin, des interventions se déroulent au sein du service petite enfance avec des ateliers où les enfants réalisent des parcours de psychomotricité susceptibles de développer leur confiance en eux par la connaissance de leurs possibilités motrices et corporelles.

Du nouveau au Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants (CMJE)

Le renouvellement pour une durée de 2 ans du tiers des élus du CMJE s'est effectué après les élections organisées dans chaque groupe scolaire avec l'accord de l'inspection d'académie et l'aide des chefs d'établissements.

Après que les candidats aient reçu une formation sur le rôle de l'élu, ceux-ci ont mené une campagne électorale par voie d'affichage avant l'élection, organisée avec enthousiasme par les élus en poste qui ont tenu les bureaux de vote, aidés par madame Capela, adjointe au maire et par madame Bonnaud, animatrice.

Ainsi, douze candidats titulaires et six suppléants ont été élus parmi de nombreux postulants.

La cérémonie d'investiture s'est déroulée le 6 novembre 2018 à la salle "Phoebus" de l'Espace Sainte-Chritine au cours de la première séance plénière, où monsieur le Maire, le docteur André Garron a remis, entouré de ses adjoints, les écharpes tricolores aux élus du nouveau conseil qui ont établi les commissions au sein desquelles ils prépareront le travail du conseil.

Bienvenue aux nouveaux élus du CMJE qui, avec les élus déjà en place, vont faire l'apprentissage de la citoyenneté en découvrant l'importance de la chose publique et de l'intérêt général.

15 juillet 2018 : Les Bleus mettent le feu au château !



© Ville de Solliès-Pont

Le 15 juillet après-midi, dès 15 heures, les supporters de l'équipe de France ont commencé d'affluer dans le parc du château pour assister à la finale de la coupe du monde de football que la municipalité avait décidé de retransmettre sur écran géant après la victoire des Bleus en demi-finale le 10 juillet sur l'équipe de Belgique.

Malgré le faible délai dont la commune disposait et les nombreuses demandes, en quelques jours, nous avons réussi à contacter la société Minuit 10 Productions et disposé ainsi d'un écran géant de 5,13 X 2,83 m pour la retransmission en direct depuis Moscou de la finale entre la France et la Croatie. Celle-ci débuta à 17 h devant plus de 3000 spectateurs grimés agitant des centaines de drapeaux tricolores dont l'enthousiasme allait monter crescendo pour se déchaîner au coup de sifflet final qui signait la victoire des équipiers de Kylian Mbappé.

Ces quelques heures passées ensemble dans une ambiance festive et joyeuse qui a accompagné ce grand rassemblement populaire, ont fait de cet événement un moment de fraternité et d'échanges aussi remarquable qu'apprécié par tous les participants. Nous devons ce succès à la qualité de l'organisation et de la logistique déployée par la municipalité et par ses agents ainsi qu'à la participation financière de l'entreprise Manuguerra et au concours du comité des fêtes.



La rentrée 2018 : quoi de nouveau dans nos écoles ?

■ Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2018-2019

Afin de répondre aux attentes de la population, le service des affaires scolaires a souhaité améliorer les modalités des inscriptions scolaires pour la rentrée 2018-2019.

Celles-ci se sont déroulées du 16 avril au 27 avril 2018 dans les locaux du CCAS avec une permanence supplémentaire le samedi matin 21 avril, réservée aux couples qui travaillent.

Des plages horaires ont également été aménagées pour faciliter les démarches des familles qui ont été reçues sans rendez-vous préalables dans un cadre convivial et apprécié.

■ La visite de la rentrée scolaire



Comme chaque année, la rentrée scolaire a été l'occasion pour le maire accompagné de l'adjointe aux affaires scolaires, d'élus et de nombreux agents municipaux de visiter les 8 écoles primaires de la commune et l'école privée Notre-Dame, liée par contrat avec l'Etat.

Certes une classe de l'école Jean Moulin a été fermée malgré nos arguments présentés à l'inspection d'académie, mais nous avons contribué à éviter la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Frédéric Mistral en rappelant les promesses que représentent les importantes opérations immobilières en cours. Ainsi, par exemple les attributions récentes des 61 logements locatifs sociaux de l'immeuble de la chocolaterie correspondent à la venue d'une classe de jeunes enfants qui devraient très bientôt s'inscrire dans le groupe scolaire du centre.

Les effectifs scolaires pour l'année 2018-2019 restent stationnaires, culminant à 996 élèves répartis dans nos 8 écoles, alors que l'école Notre-Dame compte 146 élèves.

La visite a été l'occasion de s'assurer des conditions matérielles, du confort et de la sécurité de nos écoliers qui ont nécessité de nombreux travaux effectués en régie répondant aux demandes des enseignants et des ATSEM.

La construction d'un grand préau a satisfait la légitime demande des enseignants et des parents d'élèves de l'école Daudet, un projet qui intéressera bientôt l'école Frédéric Mistral dont l'étanchéité des toitures sera définitivement assurée. La visite a permis de vérifier l'amélioration de l'outil numérique dont profitent maintenant toutes les écoles et auquel se sont familiarisés les enseignants et leurs élèves.

Enfin ce passage dans les écoles nous a confortés dans l'importance que nous apportons à la qualité des repas servis dans les cantines qui est désormais assurée par monsieur Tapu, le nouveau gestionnaire de la cuisine centrale scolaire.

Classes transplantées :

Chaque année, trop d'enfants n'ont pas la chance de partir en vacances.

Les classes transplantées qui proposent un séjour d'une semaine à la neige ou à la mer, permettent à de jeunes écoliers de découvrir de nouveaux horizons aussi enrichissants que formateurs. Sensibiliser les élèves à l'environnement, leur faire découvrir un territoire et illustrer le programme de l'enseignant par une approche pédagogique différente, sont autant de raisons qui justifient les classes transplantées.



Si l'année dernière, les incertitudes financières nous avaient conduits à supprimer ces classes, nous nous étions promis de les rétablir dès que la situation budgétaire le permettrait. C'est ce qui a été fait cette année où une ligne budgétaire de 17 000 € a été réservée aux classes transplantées, soit 35 € par élève et par nuitée pour les écoles élémentaires.

Ainsi, ce sont 42 élèves de l'école Emile Astoin, soit 2 classes de 26 enfants de CM1 et de CM2 et 23 écoliers de l'école Mistral qui se sont rendus sur l'île de Porquerolles où ils ont pu découvrir et étudier la faune et la flore.



Une ville fière de sa culture



Marie-Aurore GOTTA SMADJA

Adjointe à la culture, à l'événementiel, au patrimoine, au tourisme et au culte



Faciliter l'accès à la culture pour tous reste une priorité qui se vérifie par les nombreuses activités qui animent la cité toute l'année, et dont la qualité des manifestations culturelles, la variété et la fréquentation des événements populaires, contribuent à la renommée de notre commune et à la satisfaction de sa population.

Marie ASTOIN, une exposition brillante et riche d'émotions



© Ville de Solliès-Pont



© Ville de Solliès-Pont

Du 15 septembre au 11 octobre 2018 une exposition hommage à Marie Astoin s'est tenue dans les salles d'exposition Eugène Baboulène et Léon Vérane de notre château.

Pendant près d'un mois les toiles de cette peintre, solliès-pontoise par sa mère, ont rencontré un vif succès auprès des nombreux visiteurs qui ont afflué depuis le vernissage qui s'est déroulé le 14 septembre en présence de nombreux artistes peintres et élus et devant une nombreuse assemblée.

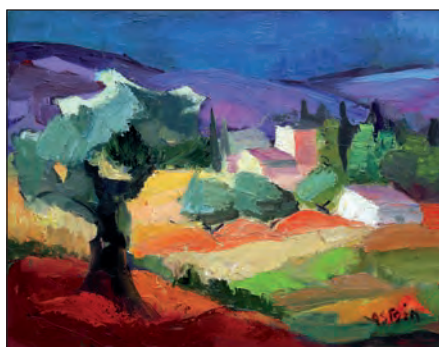
Tous ont admiré la qualité du dessin, la composition harmonieuse et géométrique des nombreuses toiles exposées mais aussi et surtout l'éblouissante palette des couleurs utilisées par Marie pour traduire son émotion devant les paysages de notre Provence et exprimer son attachement à la population de celle-ci, un attachement que l'artiste a partagé entre son cher Solliès et sa chère Bretagne... La qualité des œuvres présentées, servie par une excellente communication, a attiré plus de 1600 visiteurs sollièspontois mais aussi les habitants des communes voisines, de Toulon et des départements voisins sans oublier un contingent venu de Barcelone.

Enfin, 750 élèves des écoles de la commune ont pu développer leur sensibilité en visitant la peinture de Marie Astoin.

Nous devons le succès de cette exposition hommage à Michel Estades, galeriste toulonnais de renom et grand ami de Marie, qui a rassemblé toutes les toiles présentées au public, mais aussi à Jeanne Aufran, présidente de l'office culturel de Solliès-Pont, qui a grandement contribué à la réussite de cette manifestation avec le concours des membres de son bureau mais aussi de celui des bénévoles et des membres de nombreuses associations dont celle des amis du maire.



© Ville de Solliès-Pont



Une ville fière de son patrimoine

Des vestiges archéologiques découverts sur le site des Laugiers sud

Dans le cadre du projet d'écoquartier des Laugiers sud, un diagnostic archéologique a été réalisé par l'INRAP (institut national de recherches archéologiques préventives) pendant l'été 2017. Ce diagnostic a révélé que le site avait fait l'objet d'occupations successives, essentiellement pendant l'Antiquité gallo-romaine, avec la mise au jour de traces agraires ayant appartenu à un vignoble et surtout, au nord du site, d'une petite nécropole datant du haut Empire à l'Antiquité tardive.

La direction régionale des affaires culturelles a donc ordonné des fouilles archéologiques qui ont débuté en octobre et qui ont été confiées à la société EVEHA qui a constitué une équipe composée d'archéologues, d'anthropologues et d'un topographe géomaticien.



Ces structures funéraires sont de deux types :

Les sépultures à crémation qui constituent le rite funéraire exclusif durant les I^{er} et II^{es} siècles de notre ère. Ces sépultures, les plus nombreuses trouvées sur le site, se présentent sous la forme d'amas osseux regroupés dans des contenants périssables tels que des coffres ou des boîtes en bois ou encore des sacs en cuir,

Les inhumations qui sont pratiquées à partir du III^{es} siècle. Elles correspondent à la phase la plus récente d'occupation de la nécropole, c'est-à-dire les V^{es} et VI^{es} siècles après JC. Ont été retrouvées des sépultures dans des amphores, dans lesquelles étaient inhumés des enfants ou des adolescents ainsi que des sépultures sous tuiles (tombe en batière).

Les presses à huile



La chaussée de la RD 554 a été refaite entièrement cette année par le Département entre le rond-point de l'enclos et le rond-point des Terrins. Dans le même temps la ville mettait en valeur la remarquable oliveraie, avec la suppression de plusieurs panneaux publicitaires et surtout en installant, il y a quelques mois, un remarquable ensemble monumental composé de 5 presses à huile provenant de l'ancien moulin à Huile du faubourg Notre-Dame démolé en 2010 lors de la construction de l'îlot de la Gare.



Solliès et le lien Armées-Nation



Jean-Claude LE TALLEC

Conseiller municipal délégué aux affaires générales, aux foires et aux marchés et au protocole. Il est "Correspondant Défense"

■ Réhabilitation d'un canon de 75



Après l'accord du ministre de la défense, nous avons pu exposer le canon de 75 modèle 1897 sur le parvis du château, le 11 novembre 2016 à l'occasion de la commémoration de l'armistice.

Prêté au 54^{ème} RA de Hyères par le musée de l'artillerie de Draguignan, nous avons constaté le mauvais état des roues du canon. Le maire de Solliès-Pont avait alors proposé au capitaine de la sixième batterie avec laquelle la cité est jumelée d'assumer la réfection des roues. Celle-ci a été effectuée en régie par la commune de Solliès-Pont qui a disposé du bois fourni par le musée du 54^{ème} Régiment d'Artillerie de Hyères.

Un remarquable travail de réhabilitation a été réalisé par notre agent ébéniste Fabien Briglia sous la conduite avertie de Jean-Claude Le Tallec. Ce canon, présent du 5 au 14 novembre 2018 sur le parvis du château, a participé à l'exposition commémorant le centenaire de l'Armistice.

■ Le centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918



La commune et la population ont commémoré avec éclat le centenaire de l'Armistice signé entre les alliés et les plénipotentiaires allemands le 11 novembre 1918 dans le wagon de commandement du maréchal Foch dans la clairière de Rethondes. La manifestation a débuté par l'inauguration à 10h30 de la très belle exposition préparée par plusieurs associations patriotiques qui a rappelé les souffrances des Poilus mais aussi de la population pendant les 51 mois d'une guerre totale et meurtrière. Le docteur André Garron, maire de Solliès-Pont a, en cette occasion, remis la médaille d'honneur de la ville à 3 associations qui participent régulièrement à nos manifestations patriotiques, l'Amicale des Anciens Combattants de Solliès-Pont, la 1718^{ème} Section des Médaillés Militaires et celle des collectionneurs pour la sauvegarde du patrimoine de la maréchaussée à la gendarmerie.

Enfin, sur le parvis du jumelage où se dressait le canon de 75 restauré et devant de nombreux maires et élus ainsi que de hautes autorités militaires dont le Général Michel Le

Danseur, commandant l'Ecole d'Artillerie de Draguignan, la fin des hostilités a été évoquée.

Un coup de canon a rappelé la violence des combats, suivi à 11 heures précises par la sonnerie du cessez-le-feu claironné par Denis Fourriau de notre école de musique qui avait revêtu l'uniforme bleu horizon des Poilus.

Après une vibrante marseillaise, la population se dirigea en défilé vers la place de la Victoire, accompagnée pendant 11 minutes de la sonnerie à la volée des 3 cloches de l'église. Un hommage émouvant allait être rendu aux 77 Poilus solliès-pontois qui se sacrifièrent pour leurs pays et dont les noms furent égrénés par le maire après la lecture du message adressé par le Président de la République.

Leur mémoire allait être également honorée par les écoliers de l'école élémentaire Emile Astoin et par les collégiens du collège le Castellat qui lirent le poème "le bleuet de mémoire" de Simone Kokot et chantèrent "le Soldat" de Calogéro. Un vin d'honneur conclua à la salle Quiétude cette belle et émouvante cérémonie.

■ Sensibilisation des entreprises à la cybersécurité



A l'occasion de la 5^{ème} édition du mois européen de la cybersécurité, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var a organisé, en partenariat avec la commune, la CCGV et la gendarmerie nationale, un café-débat ayant pour thème la sensibilisation à la sécurité des réseaux informatiques des entreprises.

Cette manifestation, qui s'est déroulée en mairie le 5 octobre à la salle Forbin, a réuni une vingtaine de chefs d'entreprises de TPE et PME.

En effet, la menace cyber évolue et s'oriente de plus en plus vers la dimension de ces entreprises, notamment à des fins d'arnaques ou de rançons. Cette sensibilisation, animée par M. Stéphane Beltrando (société ISISCOM) spécialiste des réseaux informatiques, ainsi que par un expert enquêteur cybercriminalité de la gendarmerie nationale et par la direction départementale de la sécurité intérieure, a permis aux participants de s'informer sur les différents risques, d'identifier les bonnes pratiques afin d'assurer la protection des données et garantir l'efficacité de leur réseau informatique.



■ Solliès-Pont présent au Forum des projets urbains à Paris



Le 13 novembre 2018, le projet de l'écoquartier des Laugiers sud a été présenté au Forum des projets urbains qui s'est déroulé à Paris, au Palais des Congrès. Depuis 2001, le Forum des Projets Urbains est un lieu d'informations, d'échanges de savoir-faire et d'expériences sur le thème de l'aménagement. Il réunit plus de 1500 professionnels : élus locaux, agents des collectivités locales, agences d'urbanisme, bureaux d'études, cabinets d'architectes, sociétés d'investissement, de promotion, de distribution et de commercialisation. M. le maire, M. Corentin Pronost, en charge de l'opération chez Villes & Projets et M. Julien Meyrignac, directeur général du bureau d'études Citadia Conseil, ont exposé l'opération et plus particulièrement les objectifs en terme de développement durable. Lors de ce 18^{ème} Forum, ont également été exposés les projets de villes telles que Paris, Toulouse, Montpellier, Nantes ou Grenoble.

■ La chambre d'agriculture en session à Solliès-Pont



La commune de Solliès-Pont a eu l'honneur de recevoir la chambre d'agriculture du Var qui s'est réunie le vendredi 16 novembre dans la salle d'honneur Forbin de notre mairie.

En présence de monsieur Jean-Luc Videlaïne, préfet du Var, de monsieur Jean-Louis Masson, député de la 3^{ème} circonscription du Var, de monsieur Bruno Aicard, conseiller départemental, de monsieur Christian Simon, maire de la Crau et conseiller régional et de monsieur François Amat,

président de la communauté de communes de la vallée du Gapeau, ainsi que de nombreux exploitants agricoles venus de tout le département, Alain Baccino, président de la chambre d'agriculture a introduit la session d'automne en présentant le budget initial pour 2019 et le rapport d'activités de la chambre pour la période 2013-2018.

Cette session a également officié le lancement d'un programme expérimental départemental de conquête et de reconquête agricole sur 5 ans, un document qu'ont paraphé monsieur le préfet du Var et Alain Baccino.

Cette signature a été l'occasion de rappeler la participation active de Solliès-Pont à ce programme avec la création du pôle arboricole créé par la commune et la chambre d'agriculture à l'origine de la reconquête de 40 hectares de friches replantées en figuiers dont ont profité 15 exploitants ainsi que 4 jeunes agriculteurs récemment installés.

Cette session a été l'occasion de rendre hommage à Alain Baccino qui a quitté volontairement la présidence après 12 ans d'une activité intense et des remarquables résultats qu'il a obtenus à la tête de la chambre d'agriculture.

■ Médecin Colonel Marcel CHAMBON, libérateur de Solliès-Pont

A l'occasion des fêtes de la Libération, un hommage solennel a été rendu au médecin colonel des Troupes Coloniales Marcel Chambon qui participa aux combats pour la libération de notre commune

Il commandait alors le 25^{ème} Bataillon Médical dont une section de ramassage était affectée au 6^{ème} RTS du colonel Salan libérateur de Solliès-Pont. Un de ses infirmiers, le tirailleur TIRAOGO fut le premier soldat français tombé sur le sol de la commune.

Le médecin colonel Chambon nommé Médecin Chef de la 9^{ème} Division d'Infanterie Coloniale allait participer à la libération du

territoire et à la bataille d'Allemagne jusqu'à la fin des hostilités.

La carrière médicale de cet authentique héros fut tout aussi exemplaire. Affecté au début de sa carrière au Cameroun, il combattit avec succès la maladie du Sommeil aux côtés du célèbre médecin tropicaliste Eugène Jammot, avant d'être affecté au Tonkin puis à Madagascar d'où il rejoignit la France Libre à Alger en 1941 avant de débarquer à Cavalaire le 17 août 1944 avec la 1^{ère} Armée

Le Maire de Solliès-Pont a honoré la mémoire de ce grand ancien en remettant le 24 août la médaille d'honneur de la ville à son fils.



■ Jean-Paul RUIZ, une vie au service du football et du canton !



© Ville de Solliès-Pont

Agé de 69 ans, Jean-Paul RUIZ s'est adonné pendant 55 ans à sa passion pour le football, une passion qu'il a toujours partagée avec la jeunesse et les sportifs du canton de Solliès-Pont. Rapatrié d'Algérie avec sa famille en 1962, il intégra à l'âge de 13 ans le club de football de l'Entente Sportive du Canton de Solliès-Pont (ESC) où il allait jouer jusqu'en 1970, entraîné par messieurs Scotto et Mène et accompagné par messieurs Condroyer, Autran

et Roffinella, des solliès-pontois bien connus.

C'est en 1976 qu'il entra à l'Entente Sportive Solliès-Farlède (ESSF) comme éducateur bénévole aux côtés de Georges Rimbaud, de Gérard Lachize et de Christian Begnis avec qui il allait suivre la progression des poussins jusqu'à l'équipe sénior.

S'occupant également des tournois, il allait créer le fameux tournoi des cerises qui a fêté son quarantième anniversaire en souvenir de Joël Lachize. Cette compétition rassemble chaque année au mois de mai, plus de 1000 jeunes footballeurs venus de la région et d'ailleurs.

Elu en 2004 président de l'ESSF, Jean-Paul allait dynamiser le club qui comptera plus de 460 licenciés. Son action a été constamment soutenue par les municipalités des communes du canton dont il a utilisé les stades, ceux de Solliès-Pont et plus récemment le stade intercommunal des Sénès et celui de La Farlède.

Remplacé par Fabien Bonardi après qu'il ait démissionné cet été, Jean-Paul Ruiz qui demeure membre du district de football du Var, reste attentif au devenir de l'ESSF, un club qu'il a passionnément aimé et où il a communiqué sa passion à plusieurs générations de joueurs à qui il a inculqué les valeurs éducatives liées à la pratique du football.

■ Hugo VAZ, un jeune rugbyman prometteur ...



Jeune solliès-pontois de 19 ans, Hugo Vaz a intégré en 2009, à l'âge de 9 ans, l'école du Rugby Club de la Vallée du Gapeau (RCVG) où son talent allait vite être remarqué.

Sa rapide progression technique l'amena à rejoindre l'équipe cadet du Rugby Club Toulonnais (RCT) dont il défendit les couleurs sous le dossard n°12 de premier centre avant de rejoindre les "crabos" de l'équipe espoir de Castres où il passa son

baccalauréat avant d'attaquer sa 1^{ère} année de Droit à Albi. Revenu cette année à Toulon, il s'entraîne et travaille avec acharnement pour se maintenir dans l'équipe espoir du grand club où il espère que l'équipe professionnelle lui ouvrira

bientôt ses portes, tout comme l'ont fait les anciens de l'école de rugby du RCVG, Christophe Dominici, David Douy, Martial Cottin, Patrice Teisseire et Jean-Charles Orioli...

Hugo a les moyens de ses ambitions comme le prouve déjà son brillant palmarès où après avoir été retenu dans la sélection départementale du Var et dans les sélections régionales PACA et Midi-Pyrénées, il décrocha le titre de champion du Var avec Solliès et avec la sélection varoise, avant d'être champion de France avec l'équipe cadet du RCT. Enfin à Castres, avec l'équipe de son lycée, il sera à 2 reprises champion de France, puis champion du monde au Japon après avoir affronté les meilleures équipes de l'hémisphère sud. Hugo réalise un parcours rugbyistique tout à fait exemplaire tout en conciliant les exigences de la pratique d'un sport à haut niveau et ses études de Droit qu'il poursuit à Toulon pour devenir notaire.

GROUPE "SOLLIÈS-PONT BLEU MARINE"

Pierre Royer // Carine Drevet

Après censure de notre tribune "libre" par Monsieur le Maire, il est toléré de vous indiquer que le conseil municipal est parfois qu'une chambre d'enregistrement de décisions imposées par la Communauté de Commune de la Vallée du Gapeau ou de l'État. Si l'on rajoute les projets déjà votés qu'il faut bien menés à terme, l'approbation des délibérations municipales est très souvent l'unique solution.

Sauf pour de rares délibérations qui sont proposées souverainement par le Maire. Ce fut le cas lors du conseil municipal de septembre 2018 lors duquel Monsieur le Maire a demandé de voter encore une fois la majoration très conséquente de la valeur locative cadastrale des terrains non bâtis constructibles. Bien évidemment, le groupe Rassemblement National fut le seul à voter contre cette augmentation de taxe, ce qui

provoqua notre interruption par le Docteur Garron, surtout lorsque nous avons expliqué notre vote par le fait que le RN a toujours été opposé aux augmentations de taxes et impôts. Le Maire a prétendu qu'il n'y a eu aucune augmentation d'impôts depuis 2008 et que c'est notre inexpérience qui nous faisait divaguer. J'invite donc tout malheureux propriétaire Solliès-Pontois à ressortir leur taxe foncière 2008 et de la comparer à celle que nous venons de payer avant le 15 octobre 2018. Les taxes relevant de la commune (les autres n'étant parfois que partiellement du ressort de la municipalité) ont augmenté de près de 36% par le truchement des augmentations des bases de calcul. Alors, notre inexpérience nous donnerait-elle une vision plus claire que 2 mandats ?

GROUPE "PLUS PROCHE POUR ALLER PLUS LOIN"

René Grisolle // Aude Mairesse

L'éco quartier des Laugiers verra bientôt le jour : 9 hectares, 518 logements, 1200 à 1500 personnes et certainement plus d'un millier de voitures. Sur le papier c'est un beau projet d'aménagement, bien conçu par les architectes et les performances énergétiques devraient être au rendez-vous. Cependant, je reste sceptique sur certains points qui demandent un meilleur traitement :

1. Le stationnement est sous-évalué, il manque environ 500 places. Certes, la réglementation est respectée mais la réalité fait qu'aujourd'hui une famille dispose d'au moins 2 voitures.
2. Les flux pendulaires en direction de la métropole toulonnaise sont mésestimés. Les trois axes de sortie du quartier : le rondpoint de la figue, le chemin des Andues et carrefour de la Tour doivent être adaptés au niveau du trafic maximum.

3. L'accès piéton au centre-ville se fait par le "petit pont". Lors de fortes pluies le passage est difficile car la bouche d'égout qui se situe faubourg Notre Dame se déverse sur la chaussée.

4. Les eaux pluviales : actuellement le site n'est pas inondable mais demain, le bitume et le béton recouvriront 8 hectares augmentant le coefficient de ruissellement. Un bassin de rétention devrait être créé mais sera-t-il suffisant ?

L'écoquartier s'intègre dans un environnement plus large qui doit être pris en compte nécessitant une anticipation et la mise en œuvre, à moyen terme, de mesures correctives pour permettre aux citoyens de vivre en toute quiétude car il ne faudrait pas transformer ce beau projet en un simple aménagement urbain, un rêve en cauchemar.

GROUPE "ENSEMBLE CONSTRUISONS L'AVENIR"

Gérard Lacourte // Sylvie Maestracci
Céline Mandon-Bonhomme

L'urgence d'agir contre le dérèglement climatique

- Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son rapport issu de 6000 études, publié le 8 octobre appelle à un sursaut international dans la lutte contre le réchauffement.
- Le WWF appelle à un big-bang écologique pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.
- La démission de Nicolas Hulot, est venue pour délivrer un véritable électrochoc.

S'il fallait encore le démontrer, ces récentes interventions parmi tant d'autres, sont là pour nous rappeler la catastrophe qui arrive et l'urgence d'agir. Nous sommes à la croisée des chemins.

C'est l'affaire de tous : élus, décideurs, citoyens et à tous les niveaux du territoire. Nous sommes tous dans la même maison, sur la même planète. Il est temps de travailler dans cette direction, avec la spécificité et le rôle de chacun. Il faut afficher la lutte contre le dérèglement climatique comme LA priorité. Il s'agit d'une action transversale car elle touche l'ensemble des domaines : l'environnement, la mobilité, l'organisation spatiale de l'aménagement, la sauvegarde des terres agricoles, la transition énergétique. Dans la commune, des pistes ont été ouvertes qui vont dans

la bonne direction avec le PLU qui protège les zones agricoles, avec la couverture avec des panneaux photovoltaïques du centre technique municipal et demain des écoles. Mais nous devons dans la commune, à la CCVG, sur le territoire de la métropole toulonnaise changer de braquer. Les "Plan Climat Air-Energie territoriale" (PCAET) pour les communautés de communes, ce sont des outils qui doivent s'inscrire pleinement dans cette démarche.

- Pour stopper les extensions commerciales qui siphonnent et désertifient les centres-villes ;
- Pour développer les énergies renouvelables, en impulsant les projets citoyens ;
- Pour aménager tout ce qui peut favoriser le report vers les déplacements collectifs et doux. Sur le territoire du SCOT, le transport est le principal émetteur de gaz à effets de serre (61%) ;
- La liste ne s'arrête pas là

Le chantier est immense mais il est à la hauteur des enjeux. Il demande une forte volonté à tous les niveaux, une mobilisation citoyenne, de la concertation, des échanges pour trouver les solutions et permettre une meilleure acceptabilité. Un engagement pour le présent et l'avenir.

LA MUNICIPALITÉ PRÉCISE

Vous corrigerez les informations inexactes données par le Groupe "Solliès-Pont Bleu Marine" en consultant l'article du service des finances à la page 3. Vous corrigerez les informations inexactes données par le Groupe "Plus proche pour aller plus loin" en consultant l'article sur l'écoquartier à la page 9.

Pour mieux vivre ensemble



Joël BIAU
Conseiller délégué à l'aménagement urbain, la salubrité publique,
au cimetière et aux quartiers

Les mégots aussi polluent !

Pas de mégots sur le trottoir !

Depuis l'interdiction de fumer dans les lieux publics, jeter son mégot sur la voie publique est devenu un automatisme. Si la fumée est nuisible, le mégot l'est aussi !

On les retrouve sur les pavés de nos rues, nos trottoirs, le seuil de nos portes et sur les aires de jeux de nos enfants... Source de pollution et facteur de risque d'incendie urbain, leur ramassage est extrêmement fastidieux pour nos agents en charge de la propreté de la ville, et se révèle coûteux pour les finances publiques.

Cette incivilité est devenue un problème de santé publique comme le montrent ces quelques chiffres :

- Un seul mégot pollue plus de 300 litres d'eau
- Sa dégradation libère plus de 2 500 composés chimiques toxiques comme des métaux lourds (plomb, aluminium, fer, cadmium) et des hydrocarbures.
- Enfin, il met plusieurs années à se dégrader en plancton plastique.

Ce que vous devez faire :

- Éteindre soigneusement vos mégots sur le cendrier au-dessus des poubelles et les jeter dans les corbeilles
- Vous munir d'un cendrier de poche.
- Ne pas jeter vos mégots de cigarettes dans les canalisations et sur les trottoirs.

Accomplir ces petits gestes s'ajoute aux initiatives civiques comme par exemple celle de trier les déchets.

L'espace public vous appartient, respectez-le !



Un rappel nécessaire : Halte aux déjections canines !

Au même titre que les dépôts sauvages et les mégots jetés, les déjections canines sont une atteinte à la qualité de notre environnement, et de notre vie quotidienne.

Il suffit pour s'en convaincre de visiter nos squares ou de se promener sur nos trottoirs où nos amis les chiens expriment leurs besoins, accompagnés de leur maître.

Ce manque de respect des autres se double d'un problème de salubrité et de santé publique particulièrement pour les enfants, les personnes âgées et handicapées.

Enfin, ils représentent aussi, un coût non négligeable pour la collectivité.

Pour ces raisons, une amende de 2^{ème} classe de 68 € sanctionne cette incivilité en cas de flagrant délit !

3 règles d'or à observer :

- Toujours se munir d'un sac pour ramasser les déjections de l'animal.
- Ramasser les déjections de l'animal.
- Ne pas laisser le chien errer dans les rues.

Si vous l'appréciez, respectez la propreté de votre ville !



Amende pouvant
atteindre 450 €

Décret
N° 2015-337
du 25 mars 2015

Facebook

Impossible d'échapper à l'influence de FACEBOOK, ce moyen simple qui nous permet d'interagir avec vous.

- Informations en ligne
- Relation avec les habitants
- Actualités de la commune

Vous avez aimé, liké, partagé notre page...

Merci pour votre fidélité.



<https://www.facebook.com/Solliès-Pont-Jaime-ma-ville>

Bienvenue à Solliès-Pont



Jean-Pierre COIQUAULT
1^{er} Adjoint délégué au commerce
et à l'artisanat

Les nouveaux commerces et services



"Bel Hair", Salon de coiffure
31, rue de la République - 04 94 28 93 94



"Espace Déco", Objets de décoration
1, chemin des Bancaous - 04 94 08 19 33



"Figurez-vous", Presse & Produits d'ici
51^{Ter}, rue de la République - 06 47 99 70 54



"O2 Care services", Services à la personne
26, rue Gabriel Péri - 07 75 25 05 97



"OA Nail System", Centre de formation
116, ch. Sainte Christine - 07 69 51 44 40



"Sphinx Body Art", Piercing, tatouage
47, rue de la République - 09 53 19 19 21



"The Showroom", Salon de coiffure
5, rue Gabriel Péri - 09 52 44 81 06



"Biocoop", Magasin Bio
1, rue de Bruxelles - Ouverture février 2019 - 04 94 65 83 54

Numéros utiles

- Déchetterie : 04 94 35 14 28
- Encombrants et déchets verts : 04 94 27 87 31
- Gendarmerie : 04 94 28 90 16
- Halte-garderie : 04 98 01 81 40
- Mairie : 04 94 13 58 00
- Office du tourisme : 04 94 28 92 35
- Maison de Services Au Public (MSAP) : 04 94 33 38 61
- Pharmacie de garde : 32 37
- Police municipale : 04 94 00 47 36
- Pompiers : 18
- La poste : 36 31
- SNCF : 36 35
- SOS Médecins : 04 94 14 33 33
- Taxi : 04 94 48 31 24/06 09 97 89 89
- Trésor public : 04 94 28 93 30
- Vétérinaire : 04 94 28 74 74



Jean-Claude LE TALLEC
Conseiller municipal délégué aux affaires générales, aux foires et aux marchés
et au protocole. Il est "Correspondant Défense"

Mariages*

- DELOBELLE Erika et DEBONO Jonathan
- BERAUD Jennifer et JAINE Baptistin
- MICHEL Janice et GY Thomas
- LAUGIER Marie-Thérèse et MERMET Laurent
- BOJ Audrey et VOIRON Alexandre
- METADIER Delphine et NEIGE Florian
- FROMHERZ Charline et PICANO Anthony
- MAGLIONE-VIGNETTA Mélanie et BARRIERE Matthéo
- PIVA Eliane et MORLA Franck
- CHRÉTIEN Ginette et GEOFFROY Philippe
- JUCKERT Fanny et BAUDIN Jean-Christophe
- GIBOREAU Géraldine et CAZUC Jim
- GUERIN Magali et MONTEIL Richard
- SERGHINI Rachida et AUDIBERT Nicolas
- BERTHE Dominique et BOCQUET Dominique

*NB. Les personnes citées ont donné leur accord pour paraître dans le bulletin municipal ; pour les décès, l'accord est donné par la famille.

Naissances*

- Sandro GIRAUDO
- Romane MULLER
- Justine RAMONE
- Olivia GOIZE
- Jade ROUVIER
- Gabriel BARRÉ BARBÉ
- Maël ALTET
- Marwan BENAÏSSI
- Suzie CORDIER
- Jérémy SAKA
- Léonard JAGER
- César IMPINNA
- Leny CHEVALIER
- Victor REY
- Léna BOURDEAU
- Amine JARIR

Décès*

- Réjane CHALOPET
veuve BRULEY
- Mireille LEONE
ép. CHARBONNIER
- Robert Paul François
PRALON
- Marcel JULIEN
- Meriem SAYERS
- André LYRAUD
- Pierre BRUNEL
- René LE JUEZ
- André TANGUY
- Michelle BERTHELOT
- Jacqueline LOZACH
- Chrystophe DEROO
- Julie GENSOLLEN
- Marie-Thérèse ROMARY
ép. PRIGENT

Le recensement de la population, c'est utile !

Tous les ans, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), en partenariat avec les communes, organise une enquête de recensement de la population qui se déroulera en 2019 du **jeudi 17 janvier au samedi 23 février**. S'effectuant sur un échantillon de 8 % de la population, les personnes recensées recevront la visite d'un agent recenseur possesseur d'une carte officielle qui leur remettra un questionnaire. Pour y répondre, les personnes recensées peuvent :

- se connecter à internet sur le site www.le-recensement-et-moi.fr (avec les codes personnels remis par l'agent recenseur),
- utiliser le questionnaire papier qui sera récupéré par l'agent recenseur sur rendez-vous.



Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse le questionnaire.

Participer au recensement est une obligation aux termes de la loi du 7 juin 1951, mais c'est avant tout un acte civique.

De plus, toutes les informations communiquées sont strictement confidentielles, l'INSEE étant le seul organisme habilité à les exploiter.

Les résultats du recensement sont disponibles sur le site www.insee.fr.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le **service urbanisme au 04 94 13 54 74** ou vous connecter sur le site internet www.le-recensement-et-moi.fr.

Spectacle Son et Lumière
Par le centre phocéen du spectacle

21 DÉCEMBRE 2018
17H30 AU CHÂTEAU

"Sauvons Noël" Spectacle offert
par la municipalité



 **Sollès-Pont j'aime ma ville**
Renseignements 04 94 13 58 13
Site : www.ville-sollies-pont.fr

